



## **SEANCE DU 15 JUIN 2015**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015 454
2. Comptes 2014 455
3. Demande de crédit complémentaire pour l'achat de l'immeuble, sis sur la parcelle n°77, au lieu-dit « Eglise » 477
4. Développement du postulat de M. Sylvain Défago portant sur la participation de la commune au projet « Easyvote » 481
5. Développement du postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la création de places de parc fermées pour les vélos 482
6. Réponse au postulat de M. Sylvain Défago portant sur des investissements transparents en matière de coûts de fonctionnement 484
7. Divers 486



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. En cette date du 15 juin 2015, permettez-moi de vous saluer chaleureusement, de vous remercier de votre présence et d'ouvrir officiellement la treizième séance du Conseil général de la législature.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Gérald Gay-des-Combes, Chef du service Finances et Gestion ;
- de M. De Iaco, Réviseur des comptes ;
- de M. Khaled Hachem, Responsable de la salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 13 mai 2015, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre Règlement.

Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

**Présents** : 51 Conseillers généraux

**Absents** : Alexandre Aviolat, Daniel Bernasconi, Isabelle Cosandey, Antonio Serge Dias Ribeiro, Christian Fracheboud, Guillaume Jordan, Jean-Bernard Mani, Loïc Maret et Sarah Rivoire.

Il y a 9 Conseillers généraux excusés ou absents, nous sommes donc 51. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Voici quelques communications du Bureau :

- Lors de la séance du 16 mars 2015, Mme Sandrine Desponds avait demandé au Bureau que les réponses du Conseil municipal aux questions écrites du Conseil général soient disponibles au moins une heure avant la séance et ce, conformément à l'article 35 de notre Règlement du Conseil général. Comme annoncé par le Président de la ville le soir-même, ces réponses, une fois acceptées par la Municipalité, seront disponibles sur notre Extranet.
- Le Bureau a pris acte d'un courrier de certains opposants à la modification partielle du plan d'affectation des zones et plan de quartier, secteur « Mabillon V » qui, je vous le rappelle, a été acceptée par 50 oui et 2 abstentions lors de notre dernière séance. Ce courrier, signé par Mme et M. Andrée et Nico Sneiders, tient à préciser qu'ils ne sont pas contre le principe de la construction du complexe du « Mabillon V », mais combattent cependant le projet retenu.



- Finalement, j'ai le plaisir de vous annoncer que Mme Caroline Dayen, Directrice de l'Office du Tourisme, nous met à disposition des bracelets VIP pour le toboggan de 120 mètres de long qui sera installé samedi sur l'Avenue de la Gare. Ces bracelets sont non transmissibles. Je demanderai aux personnes intéressées de passer vers moi à la fin de la séance.

Chers collègues, souhaitez-vous vous exprimer concernant ces points ?

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015. Y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Non. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

**Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2015 est donc accepté à l'unanimité.**

Je remercie notre Secrétaire, Laetitia Besse, pour son excellent travail. Comme d'habitude, ce procès-verbal, ainsi que les différents rapports, seront publiés sur le site Internet de la ville de Monthey.

Nous passons maintenant au point

## **2. Comptes 2014**

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Concernant ce point, le Conseil municipal a rédigé un Message daté du 11 mai 2015 et figurant à l'intérieur du fascicule des comptes 2014. Nous avons reçu ce dernier en même temps que la convocation pour la séance de ce soir et il s'agira de notre document de référence. La commission de Gestion a adressé un rapport à tous les Conseillers généraux.

Nous procéderons tout d'abord à l'entrée en matière, puis si elle est acceptée, à l'étude des comptes et enfin à l'approbation des comptes 2014 et des crédits supplémentaires.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Sylvain Défago.

### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le groupe PDC a pris acte des comptes 2014 avec satisfaction. Si un excédent de charges avait été budgétisé, finalement la commune a réalisé un excédent de recettes de plus de 1,1 millions. Idem pour notre marge d'autofinancement, qui se monte à 11,5 millions contre 10,9 au budget. Certes, celle-ci est en progrès, mais ne permet pas l'autofinancement des investissements. On constate que l'accroissement de la population montheyssanne n'a pas permis l'augmentation de cette marge au cours des dernières années. La dette nette par habitant a donc augmenté, mais se situe toujours à un niveau qualifié de faible. Les différents critères financiers de notre commune sont donc positifs, sauf pour notre marge d'autofinancement qui mérite une attention particulière, mais ceci la Municipalité en est bien consciente.



D'importants investissements ont déjà été faits et d'autres sont déjà planifiés et doivent être impérativement réalisés. Ensuite, il faudra prioriser ces investissements, car nous n'aurons plus la capacité financière pour tout réaliser, du moins à court terme.

Les prochaines années s'annoncent donc relativement difficiles. Les recettes d'impôts sur les personnes morales risquent de baisser fortement à cause de la réforme de l'imposition des entreprises III et les dernières nouvelles économiques ne sont également pas réjouissantes pour l'impôt sur les personnes physiques.

Nous devons également être attentifs aux charges du personnel. Effectivement, les emplois plein temps ont passé de 343,1 EPT en 2013 à 351,1 en 2014, soit 2,3 % d'augmentation. Cette hausse se traduit avec une augmentation substantielle par rapport aux comptes 2013. Si on garde ces 2,3 % sur les 5 prochaines années, on aura pas loin de 50 postes supplémentaires à l'horizon de 2019.

A l'instar des discussions de la semaine passée au Grand Conseil, notre groupe s'inquiète également de l'explosion des charges liées à l'aide sociale, puisque nous avons passé de 0,7 million en 2008 à 1,5 millions à ce jour et nous ne devons pas l'accepter. Malheureusement, la marge de manœuvre communale semble très faible dans ce dossier. Nous demandons néanmoins de tout mettre en œuvre afin de stopper cette hémorragie, quitte à remettre en cause certaines prestations, il ne doit pas y avoir de tabou.

Nous remercions la commission de Gestion pour le rapport et acceptons l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Chef de groupe. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Nicolas Défago.

#### **Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues,

Le groupe PLR a pris connaissance des comptes 2014, du Message du Conseil municipal, ainsi que du rapport de la commission de Gestion, que nous remercions pour son travail.

A l'instar des comptes 2013, l'écart entre le budget et les comptes 2014 est important, environ 3,1 millions, fort heureusement avec un excédent de revenus qui s'élève à 1,1 millions.

Le montant net des investissements du patrimoine administratif s'élève à 18'324'000 francs. Nous nous réjouissons d'observer une progression par rapport aux années précédentes, avec environ 74,4 % du budget investi. Il est constaté que l'endettement net augmente de plus de 5'200'000 francs au 31 décembre 2014. L'endettement net par habitant – 2'602 francs - est en constante augmentation. Cela nous place encore dans la classe des bons élèves, mais cela devrait se dégrader dans les années futures. Bien que plus haute que le budget initial, la marge d'autofinancement – 11'465'000 francs - ne permettra pas de couvrir les investissements actuels et futurs. Nous assistons à une érosion de notre marge d'autofinancement, idéalement cette marge devrait se situer à hauteur de 18 ou 19 millions.

Concernant les charges, il y a lieu de relever l'explosion des dépenses liées à l'aide sociale. Pour la commune de Monthey, cette dépense qui se montait à 0,7 million de francs en 2008, se situe aujourd'hui à 1,5 millions de francs. Nous sommes



conscients de la nécessité des investissements actuels et futurs. Des efforts ont été réalisés dans les différents services afin de réduire les charges. A l'instar du rapport de la Cogest, notre groupe s'interroge sur le bienfondé par exemple, d'une étude sur la structure et le fonctionnement de l'administration. Quelle est la position de la Municipalité sur ce sujet ?

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière. Nous interviendrons si nécessaire sur certains points de détails.

Merci pour votre attention.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Madame Franz.

### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Bonsoir.

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames Messieurs, chers collègues,

Depuis le début de cette législature, nous ressentions une certaine satisfaction chez notre Président de ville lors de l'analyse des comptes. Aujourd'hui, nous percevons plutôt une inquiétude, à la lecture du Nouvelliste ou de la conclusion du Message du Conseil municipal au Conseil général dans le fascicule des comptes 2014. Il y est dit en résumé, que nous pouvons nous attendre à une baisse des recettes, à une augmentation des charges et à une marge d'autofinancement qui pourrait à l'avenir se situer en-dessous de 10 millions de francs.

Pour sa part, le groupe Gauche plurielle était déjà préoccupé lors de l'analyse des comptes 2012 et 2013 et il l'avait dit dans cette salle. Deux aspects nous inquiétaient. Premièrement, des projets indispensables à nos yeux et déjà budgétisés, comme par exemple l'EMS, le Mabilion V et la modification de l'accès Nord, avaient pris du retard. Et deuxièmement, nous nous demandions comment concrètement le Conseil municipal allait diminuer les dépenses et augmenter les recettes. Alors ce soir, si au vu des déclarations du Président et de la conclusion du Message de ces comptes 2014, nous comprenons que nous ne sommes plus tous seuls à avoir ces préoccupations, mais nous nous inquiétons de savoir si nous arriverons à réaliser les infrastructures qui sont indispensables aux besoins de la population d'aujourd'hui et qui anticipent les besoins futurs.

Ce qui est certain, c'est que les années à venir seront plus difficiles et que nous serons probablement amenés à exiger de la population montheysanne des efforts supplémentaires à ceux déjà demandés par le biais, par exemple, de l'augmentation des tarifs de la piscine, des parkings et de l'adaptation du barème des crèches. S'agissant des efforts que tout le monde va devoir faire, nous sommes très contents d'apprendre que la Cogest va examiner de façon approfondie le fonctionnement de l'Association de la piscine et de Gessimo.

A la lecture du rapport de la commission de Gestion, que nous remercions au passage pour son travail, nous avons accueilli avec beaucoup de satisfaction la remarque de la Cogest suggérant une étude sur le fonctionnement et la structure de l'administration. De manière générale, nous pensons en effet qu'il est toujours utile de revoir sa structure et son mode de fonctionnement.

Tout comme la Cogest, nous sommes dans l'immédiat, particulièrement préoccupés de la situation de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Si cette autorité veut pouvoir travailler et jouer son rôle de protection lors de situations de mise en danger d'adultes ou d'enfants ou de situations d'urgence, elle doit en avoir les moyens. Il est donc temps que le Conseil municipal admette aujourd'hui que



l'APEA, telle qu'organisée sur le plan du personnel, n'arrive pas à remplir ses mandats et que des mesures doivent être prises rapidement et ce avant la fin de l'année.

En ce qui concerne le statut d'auxiliaire de la greffière du Juge de commune, notre groupe était déjà intervenu sur ce type d'engagements en 2010 et 2011, ceci dans le cadre du personnel de nettoyage. Il avait demandé au Conseil municipal de revoir ce statut d'auxiliaire. C'est pourquoi, à l'instar de la Cogest, nous demandons également à l'Exécutif de reconsidérer le poste de greffier ou de greffière.

Nous trouvons également important que le Conseil municipal fasse un rapport au Conseil général sur l'organisation du concept colonie de vacances, étant donné que la situation actuelle ne correspond manifestement pas à ce que la commune avait décidé de mettre en place, suite à notre postulat. En effet, le postulat de la Gauche plurielle, développé en septembre 2008, était clair. Il demandait à ce que la commune étudie différentes options, telles que l'organisation d'une colonie gérée par la commune ou le subventionnement d'autres camps. La deuxième réponse à ce postulat était tout aussi claire, puisque le Conseil municipal avait mentionné différentes actions, dont principalement l'élargissement de l'offre de camps soutenue par la ville et une information complète par le biais du site de Monthey et du journal Monthey ma ville.

Enfin, concernant la question de la Cogest relative au raccordement au chauffage à distance de 4 bâtiments communaux, notre commissaire a pu nous donner des explications satisfaisantes, grâce aux détails comptables qui ont été transmis aux membres de la Cogest après le dépôt du rapport. Toutefois, nous pensons qu'il est utile que le Conseil municipal redonne ces explications, à moins que ce ne soit la Cogest.

Notre groupe accepte l'entrée en matière et acceptera les comptes 2014.

Je vous remercie pour votre attention.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur Raboud.

### **Intervention de M. Damien Raboud (EPM)**

Chers Présidents, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Les comptes 2014, sur lesquels la commission s'est penchée, ne nous ont pas rassurés quant à la santé de nos finances. Concernant les résultats, nous comprenons qu'il y ait des différences comptables, mais entre un budget prévoyant un excédent de marge de 1'989'600 francs et une comptabilité finale à 1'119'915 francs d'excédent de revenus, il y a quand même tout un monde.

Comme constaté par la Cogest, l'endettement net par habitant se montant à 2'602 francs semble être modéré et satisfaire la Municipalité. Mais qu'en est-il des perspectives à moyen-long terme et qu'est-il envisagé pour diminuer cette dette par habitant, respectivement cette dette communale ?

Durant l'année écoulée, nous avons certes vu des travaux se dérouler dans notre ville, mais jusqu'à présent, nous sommes déçus de constater qu'ils n'ont en rien amené une plus-value à notre centre-ville, qui continue de souffrir et où les artisans et commerçants enregistrent des baisses significatives de leurs chiffres d'affaires. A défaut de travailler sur les promesses de campagne, à savoir l'urbaine légende d'un passage sous la Place centrale, quelles sont les mesures envisagées pour redynamiser le cœur originel de notre ville ?



Nous tenons aussi à apporter notre soutien à l'idée d'une étude externe sur les structures et le fonctionnement de l'administration, afin de les rendre encore plus efficaces et économes, au cas où cela serait possible.

Au sujet des Publibike, il est cocasse de voir que les doutes que nous émettions à l'époque quant à ce service s'avèrent exacts. Nous n'avons jamais été convaincus que les systèmes Velib qui marchent à Paris, Copenhague, Londres, Barcelone et j'en passe, puissent un jour véritablement prendre dans la population montheyenne et cela pour de multiples raisons : la masse critique quant aux potentiels utilisateurs, la géographie du lieu, l'aspect culturel aussi, le placement des relais, la praticité du système, etc. Nous soutenons donc pleinement une nouvelle expertise de ce service avant son éventuelle suppression, au cas où celui-ci s'avérerait inadéquat.

Dans le même registre, nous craignons de voir pointer à l'horizon les mêmes problèmes concernant le système de bus transport en commun, qui nous semble aussi quelque peu surdimensionné, mal réfléchi et inadapté, mais cela l'avenir nous le dira.

Nous sommes tout à fait conscients qu'il est de notre devoir de penser Monthey comme une ville et de laisser tomber l'idée du grand village que notre cité fut jusqu'à il n'y a pas si longtemps encore, mais nous sommes tout de même sceptiques quant à l'application de concepts récupérés dans de grandes villes.

Nous remercions la Cogest pour son rapport et entrons en matière concernant les comptes 2014.

Merci de votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Raboud. Madame la Vice-Présidente de la commission de Gestion.

#### **Intervention de Mme Fabienne Rime, Vice-Présidente de la commission de Gestion**

Mesdames Messieurs, chers collègues, Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux,

Je ne souhaite pas rallonger les entrées en matière de nos Chefs de groupe, ni interpréter le Message de la Municipalité aux Conseillers généraux, juste préciser quelques remarques et intentions du rapport de la Cogest.

Le temps fut court, un mois et des fériés. Je remercie la promptitude de nos services communaux à répondre, mais malheureusement parfois pas dans le tir de nos questions. Nous nous laissons donc l'automne pour revenir sur des dossiers comme Gessimo et l'Association de la piscine.

Le chauffage à distance – CAD – a soulevé beaucoup de tempêtes. Vu les coûts élevés dans tous les services rattachés, il nous a été difficile d'en suivre le déroulement et nous avons difficilement compris les comptes rattachés à un remboursement d'énergie lié aux installations du chauffage à distance, même expliqués par l'acte arbitral de 2013. Nous en attendons toujours l'explication en plénum, malgré les explications Internet que nous avons reçues les membres de la Cogest.

Nous avons reconnu les nombreux efforts des services à diminuer les charges. Pourtant, à l'instar de la Municipalité lorsque leur nombre de Conseillers a été réduit, nous invitons ces derniers à réfléchir à des audits pouvant améliorer la structure même de nos services. En effet, la Cogest reste perplexe, inquiète, de cet équilibre fragile de notre porte-monnaie communal. La marge d'autofinancement est petite, les investissements loin d'être terminés et les revenus moindres. En



parallèle aussi, lié à des décisions cantonales laissant aux communes de plus en plus de charges.

Pour terminer, je me permets aussi de signaler que nos débats et la signature de ce rapport sont à la majorité des membres présents, et non à l'unanimité, déplorant l'absence du membre élu de l'Entente.

Avec mes remerciements, je laisserai notre Rapporteur Monsieur Marc Colombara intervenir aux différents points soulevés par la Cogest.

Merci.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame la Vice-Présidente. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

### **Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Merci pour ces entrées en matière. Effectivement, vous avez tous reçu un Message de la Municipalité, donc je ne vais pas rentrer dans les détails au niveau des chiffres. Vous l'avez d'ailleurs rappelé, Monsieur Défago en a fait une synthèse assez précise. Je me permettrai donc plutôt de répondre aux différentes questions et du coup j'interviendrai peut-être par rapport au rapport de la Cogest, puisque bon nombre de points soulevés par la Cogest ont été repris dans le cadre de vos premières interventions.

Tout d'abord, Monsieur Défago, effectivement, on est dans une situation où la marge d'autofinancement, je l'ai toujours dit, est préoccupante. Vous parlez d'érosion, ce n'est pas tout à fait juste, puisqu'on sait qu'on a toujours navigué aux alentours entre, je dirais, 7 et 15 millions, donc on est un petit peu dans le tir. Il faut aussi admettre que ce n'est pas suffisant pour les investissements qu'on souhaite réaliser sur notre commune. Je le dis souvent, et je ne suis pas le seul à le dire, bon nombre de Présidents le disent, il est intéressant d'avoir une marge d'autofinancement de l'ordre de 1000 francs par habitant, donc un peu plus de 17 millions pour la commune de Monthey, on n'y est pas. Il faut rappeler également, et cela concerne l'intervention de Mme Franz, que cette situation est due notamment à une volonté de nos Représentants politiques au niveau cantonal. Durant les 13 dernières années, il y a eu 10 modifications législatives, qui ont impliqué des baisses de rentrées fiscales de l'ordre de 7 à 8 millions pour la commune de Monthey. Donc, si on n'avait strictement rien modifié, on serait aujourd'hui aux alentours de ces 18 à 20 millions de marge d'autofinancement et je crois que c'est important de le dire. Donc toute la difficulté, c'est de dire si l'Etat et le Canton en général, nos députés, décident de diminuer les recettes fiscales, est-ce à nous juste d'augmenter les recettes de notre côté ? Je crois que cela serait incompréhensible pour nos concitoyens et je pense qu'il faut travailler sur d'autres mesures, notamment, cela a été dit, peut-être revoir l'ensemble de notre fonctionnement plus en détails. Pour ce faire, sachez que la Municipalité va se réunir toute une journée, comme elle l'a fait en début de législature, le 26 juin prochain, pour revoir un petit peu la planification des investissements et le mode de fonctionnement. Et qu'ensuite le 1<sup>er</sup> juillet, j'ai rendez-vous avec l'ensemble des Chefs de service, pour leur faire part un petit peu des mesures que l'on souhaite voir être prises, notamment déjà pour le prochain budget 2016.

Donc Madame Franz, je l'ai dit, inquiétude pour le futur. Je dirais, on est dans la même situation, vous l'avez vu, on peut faire quasiment un copier-coller, entre les



comptes 2013 et les comptes 2014. Donc, cette inquiétude elle existait déjà, non pas parce qu'on aurait une situation financière critique, ce n'est pas le cas, mais tout simplement et je le redis, par rapport aux investissements que l'on a à faire dans le futur.

Donc, une des mesures que l'on doit prendre rapidement, que l'on a déjà prise par rapport au plan quadriennal, c'est faire des choix, on sait qu'on ne peut pas tout réaliser. Je prends typiquement le home pour personnes âgées, la première mouture prévoyait un investissement de près de 40 millions, où il y avait non seulement la création de plusieurs dizaines de lits supplémentaires, mais également la rénovation des bâtiments existants, principalement le bâtiment des années 70. On sait qu'il est vétuste, qu'il n'est plus adapté aux résidents que l'on a actuellement. Et bien, le Conseil municipal a décidé que cela se ferait en deux temps. On parle d'abord d'un investissement de 13 millions, vous l'avez vu dans le cadre du dernier budget, 13 à 14 millions pour l'agrandissement. Et dans quelques années, dans les années 2022-2025, à ce moment-là, si on a nouvelle situation financière qui nous permettra de rénover les bâtiments actuels. Donc je crois que c'est des fois des choix et des décisions douloureuses, mais néanmoins la situation financière ne doit pas se péjorer et c'est un travail que réalise chaque année le Conseil municipal dans le cadre de son budget et notamment avec votre concours et le concours de la Cogest. C'est un élément qui me paraît important, c'est d'être effectivement cohérents entre les décisions que l'on prend, notamment les baisses fiscales, la situation financière et la gestion de notre commune.

Et j'en viens donc, par rapport au rapport de la Cogest, je passerai sur les préambules et les résultats, qui reflètent effectivement ce que vous retrouvez dans le Message au Conseil général et j'arriverai directement au compte de fonctionnement. Vous nous parlez de votre souci de revoir systématiquement nos collaborations avec les communes voisines par rapport au corps de police. Alors effectivement c'est un souhait de maintenir de bonnes relations, mais qu'il n'y ait pas de lésions de part et d'autre, je dirais, dans nos relations contractuelles. Et notre contrat, qui a été signé avec Collombey-Muraz en septembre 2012 et qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, prévoit effectivement une révision périodique, la première fois en 2018. Donc il faudra se poser la question si on est dans le tir au niveau de la gestion. Je ferai juste une petite remarque, vous savez qu'il y a une étude qui est réalisée au niveau cantonal par rapport à la police cantonale et police communale, où le groupe de travail, j'essaie de simplifier un petit peu, mais le groupe de travail a sorti une liste de nombre d'agents qu'il estime utile par commune et plus de 130 communes du Valais. Et notamment la commune de Collombey devrait avoir, avec cette modification législative, un nombre d'agents de l'ordre de 8. 8 agents, dans le projet qui nous a été soumis, un agent coûte 100'000 francs, je vous laisse faire le calcul. Si on revoit la convention, l'idée ce n'est pas de revoir à la baisse, mais de revoir à la hausse. Donc c'est très bien de nous rendre attentifs. Sachez qu'on est attentifs. Mais je crois que c'est dans les négociations que l'on a avec Collombey que l'on doit trouver le juste milieu et actuellement, je dois dire que c'est une collaboration qui fonctionne extrêmement bien, à la fois si j'ai les retours de nos collègues de Collombey-Muraz, pour cette commune, mais également pour nous, où l'on voit maintenant que l'on a maintenant une structure de nos agents qui nous permet d'être efficaces au niveau de la population.

Concernant le deuxième point, Juge de commune et Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. D'abord pour le Juge de commune, je suis assez étonné, je



dirais, Mme la Vice-Présidente, par vos remarques, puisque j'ai encore rappelé le Juge de commune, qui m'a clairement dit que, c'est déjà une discussion que l'on a depuis quelques mois, qu'un greffier à 20 ou 30% est largement suffisant maintenant, alors qu'il est à 50%. Pourquoi cette modification? Il faut savoir qu'il y a une modification législative. Avant, le Juge de commune était compétent pour traiter tous les conflits d'ordre civil de moins de 5'000 francs. Cette loi a passé à 2'000 francs et encore en-dessous de 2'000 francs, il peut, donc systématiquement les juges renoncent à trancher la question et se portent uniquement comme conciliateurs, comme réels juges de commune qui tentent conciliations. Donc, il y a moins d'activités, même si d'autres charges sont venues se rajouter pour le travail du Juge de commune. Mais j'attends un petit peu vos explications, comment vous arrivez à la conclusion qu'il y a un manque d'effectifs, alors que le Juge de commune lui-même propose de réduire le taux d'activité de la greffière? En tout cas, vous pensez bien qu'en tant que responsable des finances, et c'est ce que je demande à tous les services et à tous les Chefs de service, de systématiquement se remettre en cause. Et je reviendrai un petit peu à la fin à votre demande d'une analyse globale sur l'administration communale, mais sachez que cela se fait périodiquement par service. J'ai eu encore les Chefs de service dernièrement, en leur disant que systématiquement, avant tout engagement, on doit réfléchir à se réorganiser, à voir comment on peut retravailler. Il faut savoir que la ville de Monthey a grandi de manière extrêmement rapide, et peut-être qu'on a des façons de travailler qui peuvent être réadaptées pour avoir plus d'efficacité, sans forcément augmenter nos effectifs.

Concernant l'APEA, et cela c'est un exemple qui est clair, il faut savoir que l'on a engagé récemment, en septembre 2014, une secrétaire à 50% de plus. Donc, on a augmenté l'effectif de l'APEA. Et de février à juin, on a accepté que la greffière augmente son taux d'activité de 50 à 70%. Pourquoi? Parce qu'on est dans une situation un petit peu transitoire, où la loi a changé, il y a quelques mois, il y a quelques années et chaque dossier doit être repris, à nouveau sans rentrer dans les détails, pour modifier les mesures qui passent souvent de tutelle à curatelle, bien particulières. Et c'est un travail supplémentaire pour notre APEA, donc on a accepté pour quelques mois une augmentation du taux d'activité de la greffière. Mais là, à nouveau, nous ce qu'on demande, c'est qu'on se remette en cause, qu'on travaille peut-être différemment, et vraiment si on arrive à nous démontrer qu'il y a besoin d'une augmentation, à ce moment-là, on pourrait accepter une éventuelle augmentation. Mais je le demande à tous les Chefs de service, et je le demande à l'APEA également. Et je crois qu'il faut être cohérents dans nos réflexions, si on veut diminuer les charges, il ne faut pas tout de suite dire, voilà parce qu'on a un rapport, on demande plus de personnel. Sachez que tous les services ou quasiment tous les services me demandent une augmentation de personnel. Je suis un petit peu le loup noir dans cette affaire, puisque systématiquement je mets la pression en disant : démontrez-moi qu'il y a réellement besoin. Et c'est ce qu'on est en train de faire avec l'APEA. Si réellement, à long terme, on se rend compte que ces 50% du secrétariat, qui soulagent déjà passablement aux dires du Président, ne sont pas satisfaisants, à ce moment-là évidemment on reverrait notre copie au sein du Conseil municipal.

Concernant les colonies de vacances, effectivement c'est un thème qui revient fréquemment où l'on n'utilise pas le montant qui est budgétisé. Je dirais, tant mieux. Si on peut faire des économies, tant mieux, à nouveau soyons cohérents, mais néanmoins il y a peut-être d'autres manières de communiquer, et



effectivement de ce côté-là, Monsieur Gilles Borgeaud je crois, vous touchera un mot des mesures qu'il souhaite prendre pour l'année prochaine.

Développement des mobilités douces, effectivement, notre système de parcs de vélos à libre disposition de notre population, n'est pas satisfaisant. On a les résultats, sachez qu'on n'est pas la seule commune, Monsieur Raboud, vous avez raison, faisons attention. Nous avons une ville de 18'000 habitants, ne comparons pas ce qui n'est pas comparable. Donc, l'idée de mettre en place une telle structure est très bonne, faut-il encore qu'elle soit efficiente et adaptée à une ville de notre grandeur. Donc, c'est un mandat que l'on a donné plusieurs villes, on a signé un courrier à notre prestataire, pour lui dire que l'on acceptait de prolonger d'une année et puis ensuite une possibilité de prolonger, à condition qu'il venait avec une nouvelle manière de fonctionner, que ce soit dans le système de locations, que ce soit dans le système de vélos, voire dans la tarification. Donc, on attend ces réponses. Mais, sachez que le Conseil municipal n'est pas satisfait de cette situation. On s'était donné un laps de temps de 5 ans, c'était normal, comme toujours, il faut mettre en place une situation. Mais après ces 5 ans, on se rend compte que l'utilisation escomptée n'est pas réelle dans les faits et que c'est une structure qui est extrêmement lourde pour la commune et qu'elle doit évoluer, faute de quoi on pourrait prendre des décisions, quitte à revenir en arrière s'il le faut. On en est pas là, mais attendons cette analyse d'une année supplémentaire pour faire le point.

Concernant le dernier point, c'est-à-dire le montant réparti, d'un point de vue purement comptable, de l'indemnité versée par SATOM, dans le cadre de la procédure qui nous opposait. Pour être clairs, donc ce montant, peut-être préciser, pas que l'on fasse de confusion, ce n'était pas un litige lié au chauffage à distance, c'était un litige suite à une coupure de fourniture d'électricité notamment, il y avait d'autres requêtes complémentaires, mais c'était l'objet principal qui faisait l'objet des conclusions et des prétentions formulées par la commune de Monthey. Et donc après négociation, on a obtenu un montant de l'ordre de 833'000 francs, qui devaient être versés par SATOM. Je vous le dis tout de suite, c'est une négociation, vous savez comment ça se passe. C'est-à-dire que l'on part avec des chiffres très hauts, SATOM cette société avait également elle des prétentions et on est arrivés à ce montant, qui comprend les frais de procédure, qui ne comprend donc pas uniquement la coupure d'électricité, mais l'ensemble des frais. On a eu largement le temps d'en débattre. Vous avez eu des calculs, Monsieur le Président de la Cogest vous l'avait présenté lui-même et je ne pense pas qu'il soit utile d'y revenir. Mais sachez que d'un point de vue purement comptable, l'ensemble de ce montant a été versé dans le chapitre 863, commercialisation de l'énergie. Donc cela a été totalement restitué à notre service électrique et non pas dispatché entre notamment le chauffage à distance. Et c'est bien normal, puisque typiquement les frais de procédure ont également été pris en charge par ce service. Ce montant a été intégré dans le compte revenus 865 436 03, dédommagement de tiers, donc les 833'000 francs. Et donc les consommateurs n'ont pas subventionné le CAD, comme on laisse penser. Maintenant, d'un point de vue de l'écriture, et cela faisait partie des négociations avec SATOM, en disant OK, on y va pour 833'000, mais on vous verse cash 500'000 et puis le reste on vous fait des travaux, et au lieu de vous facturer puis que vous nous repayez et de vous verser l'indemnité, et bien on compense les montants. Mais l'ensemble des montants ont été intégrés d'un point de vue purement comptable, dans ce chapitre 865, commercialisation de l'énergie.



Voilà, je crois que j'ai fait le tour de toutes les remarques formulées par la Cogest, que je remercie à mon tour également pour son travail. Je crois qu'en 5 pages, vous avez démontré votre implication, de manière très succincte, parce que si l'on voit le nombre de questions qui ont été posées, de questions complémentaires, on se rend compte à quel point, Madame la Vice-présidente, Mesdames, Messieurs les membres, vous travaillez avec rigueur, et je crois que cela fait partie de votre job et vous le remplissez à la perfection. Je dois dire aussi dans un esprit de collaboration excellent, le système que l'on a convient non seulement au Conseil municipal, mais également à nos Chefs de service. Je crois qu'ils ont eux aussi très peu de temps pour répondre, mais c'est normal, puisque les délais sont extrêmement courts, entre le moment où l'on vous délivre le fascicule comptes et le moment où vous devez terminer votre rapport. Mais je crois que cela fait plusieurs années que l'on travaille de cette manière et nos Chefs de service sont maintenant aussi rodés et essaient de vous répondre au mieux. Le cas échéant, vous l'avez dit, on peut toujours revenir, c'est l'avantage des comptes dans le budget, où c'est beaucoup plus important de se pencher, puisqu'on parle des investissements futurs de l'année suivante et qu'on peut éventuellement rectifier le tir, s'il devait y avoir un problème. Alors encore merci pour votre activité et j'en resterai là pour l'entrée en matière.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Nous allons maintenant passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

**L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.**

L'entrée en matière ayant été acceptée, nous passons maintenant à l'étude des comptes.

Nous allons étudier le Message du Conseil municipal, le rapport de gestion, le rapport de la fiduciaire, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, les amortissements, le bilan et inventaires et les commentaires. A chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité. Pour que chaque personne puisse suivre le débat, je vous demanderai de citer systématiquement la page et le chiffre. Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois, la Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant. Enfin, nous aurons deux votes. Je demanderai si vous adoptez les comptes 2014 tels que présentés et si vous approuvez les crédits supplémentaires qu'ils impliquent.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne la procédure de délibération de vote ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre donc la discussion de détail.

Message du Conseil municipal au Conseil général

Pages 1 à 7.

Rapport de Gestion

Pages 8 à 32.

Oui, Monsieur Oberholzer.



**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Alors, page 13 du rapport : projet d'une société privée de créer dans le Bas-Valais une maison de la santé regroupant la médecine de premiers secours et offrant des prestations chirurgicales simples de proximité.

- Première question : Où se situe cette société ?
- Deuxième question, peut-être un peu plus embêtante : A quelle date sera-t-elle mise en activité ?

Il y a une question supplémentaire, juste en-dessous, toujours à la page 13, concernant le projet de résidence pour seniors Vita Domo Monthey, lequel est développé par une société privée. Pourriez-vous nous donner quelques précisions sur l'avancement de ce dossier ?

Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, merci Monsieur le Président. Concernant ces deux dossiers, je dirai qu'on est un peu en standby. On n'a pas été relancés par les privés. C'est des structures qui devaient venir s'intégrer dans des bâtiments à construire au centre-ville. Il y a eu des discussions notamment avec Vita Domo Monthey, par rapport à une collaboration avec l'EMS, parce que c'était une structure qui demandait de pouvoir être reconnue comme EMS pour quelques lits. Et vous savez notamment que le Home les Tilleuls a bénéficié de lits supplémentaires et ils demandaient qu'on transfère cette autorisation de quelques lits supplémentaires en leur faveur. Et puis, on y a conclu, notamment après avoir entendu le Directeur du Home, que ces lits devaient rester dans le cadre de l'agrandissement de notre Home les Tilleuls et donc en l'état actuel, il n'y avait pas de lits reconnus disponibles au niveau de la région de Monthey. Donc Vita Domo Monthey, cette société souhaite poursuivre sa réflexion, mais le cas échéant dans les années 2018-2019, m'a-t-on dit, lors de mon dernier contact avec les investisseurs.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Est-ce qu'il y a une autre question sur le rapport de gestion ? Oui, Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

C'est la page 18 : service promotion économique, communication et informatique.

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues

Le nouveau service promotion économique, communication et informatique a été constitué en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pourriez-vous nous dire si le Conseil municipal va mettre sur pied une commission pour ce nouveau service, commission dans laquelle siègeraient des représentants des 4 groupes du Conseil général ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

C'est une très bonne question, c'est toujours le risque, quand on modifie une structure en place, c'est qu'on oublie certains éléments. On va se pencher sur la question. Mais il est tout à fait judicieux qu'effectivement il y ait une commission qui soit créée par rapport à ce nouveau dicastère.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Pas d'autre question.

Rapport de la fiduciaire

Pages 33 à 34.

Résultats

Pages 35 à 44.

Compte de fonctionnement

0 Administration générale	p. 45, 46, 47, 48, 49.
1 Sécurité publique	p. 50, 51.

Oui, Monsieur Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs, Dames du Bureau, Messieurs les Municipaux, chers collègues,  
Je fais les salutations une fois, parce que je vais prendre la parole plusieurs fois ce soir, alors si vous m'autorisez de surseoir à cela. Donc, c'est juste par rapport au point 113, corps de police. Bon, Monsieur le Président a répondu à la question dans son message avant, mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait rajouter quelque chose par rapport à ce point ? Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Rapporteur. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Je ne sais pas si Monsieur Colombara demandait si la Municipalité devait rajouter quelque chose, j'avais l'impression plutôt notamment les membres de la Cogest. Parce qu'effectivement j'ai essayé de répondre à toutes les questions, du fait que dans l'introduction, notamment Madame Franz, a repris tous les points, mais je suis à votre disposition si vous avez besoin d'un élément complémentaire.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

1 Sécurité publique	p. 52, 53, 54, 55.
2 Enseignement et formation	p. 56, 57, 58, 59.

Oui, Monsieur Lou-Janvier Delacoste.

**Intervention de M. Lou-Janvier Delacoste (PLR)**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues,  
Nous avons constaté le report de la garantie de déficit de 50'000 francs, juste préciser que c'est le 231 365 00, de 50'000 francs, accordés à l'école de vitrail au motif que les mesures pour augmenter son attractivité ont dû être décalées dans le



temps. Qu'en est-il aujourd'hui et serait-il possible de détailler le partenariat qui lie la ville et l'école ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Delacoste. La parole est à la Municipalité. Monsieur Eric Borgeaud.

**Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et Formation professionnelle**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur Delacoste, merci pour cette question en effet d'actualité. Je me permets de refaire un petit historique. Lorsque l'école de vitrail, vous savez que l'on paie 30'000 francs pour la location de cette école de vitrail, à laquelle la Municipalité tient, c'est vraiment un exemple en termes de travaux dans ce domaine-là. Donc, la question était claire pour la Municipalité, c'est vraiment un outil important pour la commune. C'est une école à laquelle on tient et on veut la défendre. Et à un moment donné, l'Association nous a demandés, vu le peu d'inscriptions, si c'était possible de mettre au budget 50'000 francs de garantie de déficit pour éventuellement s'il y avait un problème, de ne pas perdre cette école. J'ai présenté ceci à la Municipalité qui a accepté. On voulait vraiment mettre une assise à cette école, pour qu'elle perdure. Ce budget a été accepté ici en plénum. La procédure a duré plus long que prévu, c'est pour ça que ce déficit a été reporté sur plusieurs années. Mais nous avons demandé en même temps à l'Association de l'école de vitrail de mettre en place, pour pérenniser l'école, pour travailler avec des formations certifiantes, pour mettre des choses en place pour vraiment travailler dans la durée. Donc, nous avons travaillé là-dessus avec l'école, avec Claude Pottier de la formation professionnelle, nous avons été à Romont, nous avons défendu l'idée de faire des formations certifiantes à Monthey, ce qui n'était vraiment pas acquis et extrêmement compliqué. Nous avons présenté cela au comité de l'Association. Ensuite, M. Claude Pottier a été défendre cela en quelque dialecte suisse-allemand de l'autre côté du pays, auprès des associations, ce qui n'était de loin pas facile. Enfin, il y a un gros gros travail qui a été fait et on est arrivés avec quelques exigences de l'Association et puis du groupement au niveau suisse pour mettre en place ces formations certifiantes. Bien entendu, il y avait un problème de concurrence qui se mettait en place, et cette école, qui faisait un peu école des métiers, contrairement aux Suisses allemands, où ils vont dans les entreprises et ils vont à l'école faire de la théorie, là on avait vraiment un outil tout à fait extraordinaire. On avait bien conscience que cet outil était important pour Monthey et c'est pour cela que l'on voulait garder cette école et vraiment assurer sa pérennité. Suite à cela, l'Association et les responsables de l'école ont mis quelques réserves par rapport aux exigences de l'Association. On a remis le travail sur le métier, vraiment tout a été fait pour répondre aux exigences de part et d'autre, la convention était prête. On a passé encore quelques heures de discussion avec les responsables, avec le Président de la Municipalité, vraiment pour les convaincre de signer cette convention, qui assurait la pérennité, qui ouvrait des CFC, etc, et qui n'enlevait absolument pas l'aspect créatif de cette école. Vraiment, on a été jusqu'au bout du processus. Et aujourd'hui, malheureusement, les responsables de l'école n'ont pas voulu signer cette convention. Donc, on est un petit peu d'une part déçus aujourd'hui de cette situation, on est un petit peu en standby. On va voir un peu ce qui se passe maintenant au niveau de cette école. On y croit toujours, on aimerait vraiment que les choses se débloquent. Donc, on verra dans la mise en



place du budget, si on laisse cette garantie de déficit de 50'000 francs. Elle était vraiment là pour préparer l'avenir.

Aujourd'hui, on est un peu dans arrêt par rapport au processus. Mais en même temps, comme vous avez pu le constater, ces 50'000 francs n'ont jamais été utilisés, cela veut dire que l'école de vitrail s'en est quand même bien sortie et a pu régler ses histoires comptables sans l'appui de la commune, mis à part les 30'000 francs de location. Voilà pour les précisions que je pouvais vous apporter par rapport à cette école de vitrail. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.

- |                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| 2 Enseignement et formation. | p. 60, 61.         |
| 3 Culture, loisirs et culte  | p. 62, 63, 64, 65. |

Oui, Madame Métrailler.

**Intervention de Mme Florence Baillif-Métrailler (GP)**

Il est constaté que le produit des locations, poste 308 427 00, s'est élevé à 27'953 francs, alors qu'il avait été budgétisé à 36'000 francs. Notre groupe souhaite avoir le détail de ces rentrées de locations et des explications quant à l'écart entre le budget et les comptes, sachant notamment que le pavillon des Mangettes est en location depuis septembre 2014.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Métrailler. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, Monsieur le Président, écoutez on n'arrive pas, malgré toute la force de l'informatique, on n'arrive pas à trouver le détail de ce compte, mais si vous êtes d'accord, on le transmet directement à la Secrétaire pour l'intégrer au procès-verbal.

Document reçu ultérieurement par la Secrétaire du Conseil général :

« Le directeur du Théâtre a donné l'explication suivante : pour ce compte, il y a eu pour CHF 3'795.- de gratuités en plus sur 2014 par rapport à 2013. De plus, le budget pour ces locations était de CHF 31'400.- jusqu'en 2013; en 2014 le budget est passé à CHF 36'000.-».

COMPTE 308.427.00 - PRODUIT DES LOCATIONS  
RECAPITULATION 2014

BÂTIMENT

CHÂTEAU	3'923.60
GRANGE A VANAY	2'310.00
MAISON DU SEL	1'680.00
PAVILLON DES MANGETTES (dès septembre 2014)	7'600.00
SALLE CENTRALE	3'090.00
SALLE DE LA GARE ET BUVETTE	9'350.00

---

TOTAL 27'953.60



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

- |                             |                                    |
|-----------------------------|------------------------------------|
| 3 Culture, loisirs et culte | p. 66, 67, 68, 69, 70, 71.         |
| 4 Santé                     | p. 72, 73.                         |
| 5 Prévoyance sociale        | p. 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81. |

Oui, Madame Schütz.

**Intervention de Mme Angelika Schütz (GP)**

Page 81, numéro 585 318 03. Le budget était à 35'000 francs et la dépense que 20'000 francs. Que n'a-t-on pas réalisé pour n'avoir dépensé qu'un peu plus de la moitié du budget ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Schütz. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui Monsieur le Président,

Je vous propose une nouvelle fois de répondre par écrit. L'ensemble des dépenses, on peut trouver comment on est arrivés dans le budget à 35'000 au lieu de, je vous rappelle que dans les comptes 2013 on était à 19'000, donc il y a déjà eu une augmentation, le mieux c'est de vous transmettre le détail par écrit.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Monsieur Gilles Borgeaud.

**Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse et Intégration**

Oui Madame Schütz, je peux quand même vous donner quelques précisions. Comme vous le savez certainement, le service intégration a subi une année un petit peu chaotique, notamment par le départ de Mme Exquis. Et puis ensuite, aussi le départ de Mme Bernadette Borgeat. Donc, on a eu aussi en 2014, la mise en place du PIC, le programme d'intégration cantonal, qui a suscité du service beaucoup de travail d'administration. Et on a aussi reçu beaucoup moins de demandes de subventions pour des animations. Vous savez que le service de l'intégration fonctionne de la manière suivante : les groupes qui font partie de la Maison du monde font des demandes de subventionnement, qui sont analysées par le service et à ce moment-là on décide oui ou non du montant de la subvention. Donc, on a eu moins de demandes et aussi un travail administratif nettement supérieur. Voilà un petit peu le résultat de cet exercice, c'est qu'on a moins subventionné d'animations.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud.

- |                      |  |
|----------------------|--|
| 5 Prévoyance sociale | p. 82.                                 |
| 6 Trafic             | p. 83, 84, 85, 86.                     |
| 7 Environnement      | p. 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95. |
| 8 Economie publique  | p. 96, 97, 98, 99, 100.                |



Oui, Madame Bezat.

**Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

Merci.

Messieurs les Présidents, chers collègues,

Ma question porte sur le compte 865, à la page 100 donc, commercialisation de l'énergie. En page 2 du fascicule des comptes 2014, dans le message du Conseil municipal, nous apprenons déjà que le service de l'électricité clôture l'exercice comptable par un excédent de revenus de 872'000 francs pour le réseau de distribution et un bénéfice de 735'000 francs pour la commercialisation d'énergie. Ce phénomène n'est pas nouveau, puisque les réserves de fonds de financement spécial, alimenté depuis plusieurs années, s'élèvent maintenant à 4'757'000 francs. Ma question est donc toute simple : un service autofinancé n'étant pas censé accumuler les bénéfices, le Conseil municipal compte-t-il baisser le tarif de l'électricité ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Bezat. La parole est à la Municipalité. Monsieur Tornare.

**Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies et Développement durable**

Merci.

Messieurs les Présidents, Madame Bezat,

Votre question est tout à fait pertinente. Il faut savoir plusieurs éléments. D'abord, les réserves qui sont accumulées au service de l'électricité sont constamment contrôlées par l'EiCom, il y a des règles bien précises au-delà desquelles on ne peut pas déroger. Il faut savoir aussi que dans le service de l'électricité, on a constaté récemment, notamment au moment des intempéries, mais aussi avec les quelques pannes qui sont arrivées dans certains quartiers, dans certaines stations transformatrices, que les investissements qui nous attendent dans le futur sont très grands. Le service a aujourd'hui pour mission de préparer les investissements, non seulement pour les années à venir, mais pour les 15 à 20 prochaines années, tellement les montants semblent importants, compte tenu de l'âge des installations. On a pu remarquer notamment que, lorsque la station du Bugnon est tombée en panne, le transformateur datait de 1961. Donc là, il y a toute une réflexion que le nouveau Chef de service SED2 a mis en place et viendra au Conseil général soit dans les différents budgets, mais aussi dans les plans d'investissement futurs, pour déterminer avec précision les investissements qui seront faits.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.

8 Economie publique

p. 101, 102.

Oui, Madame Métrailler.

**Intervention de Mme Florence Baillif-Métrailler (GP)**

S'agissant du poste 882 315 14, poste entretien de l'éclairage des passages-piétons, il est constaté que ce poste s'élève à 6'713.45 francs, alors qu'il avait été budgétisé à 50'000 francs. Notre groupe se demande si ce poste a fait l'objet d'un



budget surévalué ou si cette différence est due à la suppression de l'éclairage et sollicite par conséquent des explications. Celles-ci paraissent d'autant plus nécessaires qu'il est constaté que la sécurité des piétons n'est pas partout bien assurée, faute d'un éclairage adéquat des passages, comme par exemple celui qui est situé sur la route de Monthéolo.

Nous souhaiterions également avoir des informations complémentaires, d'une part quant au schéma directeur, respectivement au plan directeur de l'éclairage public, que vous avez ratifié selon le compte 2014 page 17, et d'autre part, quant à l'étude actuellement en cours, qui ne doit pas empêcher la prise de mesures immédiates pour remédier à la sécurité de certains passages.

Enfin, ce poste, qui n'a fait l'objet d'aucun commentaire, malgré un écart important entre budget et coût, nous conduit à rappeler à la Municipalité notre intervention dans l'entrée en matière pour les comptes 2009, dans laquelle nous demandions que tous les dépassements de plus de 20% par rapport au budget, qu'ils soient à la hausse ou à la baisse, fassent obligatoirement l'objet d'un commentaire. Notre proposition du 4 juin 2010 allant dans ce sens et la réponse du Président Mariétan, considérant qu'il s'agissait d'une bonne mesure. Or, force est de constater qu'il n'a pas été tenu compte de cette manière de faire, puisque par exemple, outre le présent poste, les comptes 022 301 00 et 023 301 00 n'ont fait l'objet d'aucune explication, malgré un écart important. Nous rappelons que le but de cette mesure était d'éviter des pertes de temps pour tout le monde, une explication claire et complète contenue dans les comptes permettant d'éviter des interventions en Conseil. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame la Conseillère générale. La parole est à la Municipalité. Monsieur Tornare.

**Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies et Développement durable**

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, c'est vrai que je dois vous présenter mes plus plates excuses pour ne pas avoir fait mettre de commentaire sur l'objet que vous citez, concernant l'éclairage des passages-piétons. Toutefois, permettez-moi de donner quelques précisions en plénum. Tout d'abord, savoir que le nombre de passage-piétons a considérablement diminué en ville de Monthey et à regret, parce qu'il y a certains passages qui étaient importants. Que nous avons, comme vous l'avez bien souligné, mis en place un plan d'éclairage, qui malheureusement avance relativement peu, parce qu'il y a eu d'autres priorités, il y a des investissements qui ont été faits au centre-ville qui nous ont conduit à fixer certaines priorités. Mais nous savons aussi et cela répond en partie à la question qui a été évoquée tout à l'heure quant aux investissements futurs, que nous avons en ville de Monthey de sérieux investissements à faire dans le domaine de l'électricité, certains nous étant imposés, je pense notamment à la suppression de l'éclairage des lampes à mercure et d'autres étant aussi demandées, si je puis dire, pour éviter les aspects de pollution lumineuse. Alors, nous allons dans un avenir relativement proche aussi, ça rentre dans ce cadre que j'ai mentionné tout à l'heure d'investissements futurs, inclure les dépenses qui seront affectées à l'éclairage public.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.



9 Finances et impôts p. 103, 104, 105, 106, 107.

Compte des investissements

0 Administration générale p. 109, 110.

1 Sécurité publique p. 111, 112.

Oui, Monsieur Oberholzer.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Merci. Page 112, protection civile. Les comptes 160 503 00, 160 610 00 et 160 661 00. Qu'en est-il de la vente de cette parcelle à l'Avenue de la Plantaud ? Quel est le prix au mètre carré ? Je désirerais quand même avoir quelques renseignements complémentaires. Et puis, pour les places d'hébergement d'urgence, un nouveau projet va-t-il voir le jour ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur Oberholzer, effectivement il y a une évolution dans ce dossier, puisque notamment suite à des modifications législatives, un nouveau calcul a été établi par notre responsable de la sécurité civile qui concluait à un nombre de places à Monthey non pas suffisantes, mais avec un manquo, je dirais, extrêmement faible par rapport au premier calcul qui nous avait été présenté. En d'autres termes, il n'y a pas urgence aujourd'hui de bénéficier de places supplémentaires au niveau des abris. Raison pour laquelle nous avons rediscuté avec la société qui souhaitait construire un bâtiment à cet emplacement et suite notamment à des demandes de la CCC, sauf erreur de ma part, pour revoir l'esthétisme du bâtiment, il a été décidé de renoncer à la création de places d'abris à cet endroit. Donc très prochainement, nous allons signer un acte de vente de la parcelle, au prix, ça n'a pas modifié, de 560 francs le mètre carré, mais en contrepartie avec un versement cash du prix de vente et sans contrepartie au niveau des abris.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

2 Enseignement et formation p. 113.

Monsieur le Rapporteur de la commission de Gestion.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Merci Monsieur le Président. C'est juste pour revenir sur la réponse de Monsieur le Président de la Municipalité, quant à l'imputation du solde du litige, c'était bien le souci de la commission de Gestion que cet argent revienne dans le compte de l'électricité, de manière à ce que s'adaptent les tarifs en fonction de cela, et c'est ce qui a été fait, donc merci pour la réponse.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**



Merci Monsieur le Rapporteur.

2 Enseignement et formation

p. 114.

Oui, Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Oui, je reviens juste en arrière, par rapport à ce qui a été déclaré par rapport au terrain à l'avenue de la Plantaud. J'aimerais comprendre pourquoi on n'a pas modifié le prix, puisqu'il n'y a plus une compensation avec l'abri ? Pourquoi le prix de vente reste identique, alors qu'avant on offrait une possibilité, enfin, il y avait une compensation avec l'abri cette construction, plutôt que d'offrir ce terrain à sa vraie valeur ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Vous l'avez dit, il y avait une compensation, c'est-à-dire que le prix a été fixé à 560 francs le mètre carré, montant non pas versé en espèces, mais par compensation par rapport à une réalisation. On renonce à la réalisation, ils doivent nous verser le montant en espèces.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Donc, les 560 francs le mètre carré, c'est la valeur de ce terrain, avec ou sans abri ?

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Qui a été estimé au moment des négociations. Le Conseil municipal et vous avez accepté dans le cadre du budget, le prix de vente de cette parcelle à ce prix-là. Et donc c'est tout simplement, on renonce à la compensation, on ne renonce pas au prix de vente évidemment, on ne va pas céder gratuitement une parcelle, mais le prix reste le même et on reçoit, je l'ai dit, en liquide, en cash, le montant du prix de vente.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

2 Enseignement et formation

p. 113, 114.

3 Culture loisirs et culte

p. 115, 116, 117.

4 Santé

p. 118.

5 Prévoyance sociale

p. 119, 120.

Oui, Madame Gex.

**Intervention de Mme Carla Gex (GP)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues, Cela concerne le compte 574 503 04, le Foyer de jour. Au budget 2014, 40'000 francs avaient été alloués pour aménager des locaux au sein du Home les Tilleuls dans le but d'offrir quelques places d'accueil de jour à la population âgée vivant à domicile. A notre grand regret, nous lisons dans le commentaire de ce compte, que cette solution n'est pas adéquate et qu'il a été renoncé à cet investissement.



Restant persuadés que les besoins sont avérés et que la demande reste forte, voire est en constante augmentation, pourriez-vous nous dire si d'autres projets sont prévus ? Cela nous intéresse d'autant plus, car le projet de construction du foyer de jour au Crochetan n'avance pas pour l'instant.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Gex. La parole est à la Municipalité. Monsieur Multone.

**Intervention de M. Christian Multone, Municipal en charge du dicastère Affaires sociale, 3<sup>ème</sup> Âge et Santé**

Mesdames et Messieurs, Madame Gex,

Vous avez parfaitement raison de vous faire du souci pour le foyer de jour. Effectivement, la situation n'a pas été jugée acceptable, dans le sens que nous avons renoncé à faire des investissements, ce qui ne veut pas dire qu'à l'heure actuelle nous n'accueillons pas des gens. Nous avons tout de même entre 2 et 5 personnes qui rejoignent le Home des Tilleuls en journée et nous les prenons en charge. Par contre, de justifier un investissement comme c'était prévu, cela nous a semblé trop difficile. Nous viendrons avec une autre proposition dans le cadre du budget l'année prochaine et nous sommes absolument conscients que la structure de foyer de jour à Monthey est très très nécessaire.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.

6 Trafic

p.121, 122, 123.

7 Environnement

p. 124, 125, 126, 127.

Oui, Monsieur Caillet-Bois.

**Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (GP)**

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Ma question porte sur le compte 790 509 09 et le commentaire y relatif. Justement, selon ce commentaire, cette analyse a pour but de déterminer le taux de résidences secondaires. Ma question est simple : les conclusions de cette analyse ont-elles été rendues ? Et si oui, quels en sont les résultats ? Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Caillet-Bois. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments et Urbanisme**

Je recommence. Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, en tout cas de ceux à qui je n'ai pas encore pu dire bonjour,

Ce point-là est un point qui est essentiel vu que vous le savez, ou du moins vous le saurez ce soir, au mois de mars de l'an passé, la commune de Monthey a été notée avec plus de 20% de résidences secondaires, ce qui ne semble pas tout à fait cohérent. Raison pour laquelle, on avait fait appel à un bureau extérieur, qui nous a rendu son rapport sur une analyse assez simple, à savoir que nous avons deux registres : il y a un registre de bâtiments et un registre de personnes. Donc, c'est vraiment un croisement de tout ça, qui fait que pour vous donner un simple exemple, sur un bâtiment à la route de Collombey, 40 appartements, il y avait 16



appartements de vides. Pourquoi ? Parce qu'il y avait 15 propriétaires ou locataires qui étaient tous tagués au niveau du registre des personnes dans un seul appartement, ce qui a généré 15 résidences secondaires supplémentaires. On a fait le nécessaire sur une quarantaine de bâtiments à Monthey, nous les avons corrigés, nous sommes passés de 23 à 17,6 et nous continuons pour continuer le développement et de revenir à un taux qui nous sera bien évidemment bien plus raisonnable. La prévision devrait faire que nous serions entre 8 et 10% à peu près de résidences secondaires. Mais la résultante était tout à fait efficiente et cela nous a permis justement au mois d'octobre de ressortir de cette liste grise ou noire, pour lesquelles nous aurions eu probablement à chaque mise à l'enquête Helvetia Nostra et j'en passe. Voilà.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.

8 Economie publique

p. 128.

Je passe la parole à M. Coppey, qui devait répondre à une question de M. David Puipe.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, merci Monsieur le Président.

Effectivement, le 15 décembre 2014, Monsieur Puipe, vous m'avez posé une question concernant ces deux comptes, fonds d'encouragement à l'économie et fonds de revitalisation du centre-ville, où est-ce qu'on en était, à quoi servaient exactement ces fonds. Depuis, je crois que vous avez eu une discussion avec M. Patrice Coppex, Chef du service, qui vous a expliqué en détails le but un petit peu de ces deux fonds.

Le fonds de revitalisation du centre-ville, présenté au 1<sup>er</sup> janvier 2014, c'est un peu plus de 117'000 francs auxquels s'est rajouté les 10'000 francs prévus dans le cadre des comptes 2014 et 3 montants ont été perçus sur ce fonds. Un premier de 3'567,25 francs pour l'entretien et la sonorisation du centre-ville, un deuxième de 540 francs pour la réalisation de banderoles de chantiers ARTCOM et un dernier, 3'000 francs à l'aide à l'ouverture d'un nouveau commerce. Je cite ces 3 exemples, pour vous démontrer un petit peu le but de ce fonds, c'est évidemment de donner un coup de pouce au niveau du développement du centre-ville.

Monsieur Raboud l'a dit en introduction, effectivement que les travaux se poursuivent, et ça va dans le bon sens, on commence à gentiment voir le bout et à avoir des retours quelque peu positifs. Mais c'est vrai que si cet aménagement, j'en suis persuadé, va donner un nouveau souffle au centre-ville, il y aura encore des investissements futurs qui seront réalisés, notamment en collaboration avec ARTCOM, quant aux aménagements des enseignes, aux aménagements des terrasses, des établissements publics et autres, où peut-être il faudra un coup de pouce pour que cela se réalise. Et ce fonds est justement là à disposition des artisans et commerçants, ils en sont conscients, pour essayer de les accompagner dans un développement actif et dynamique de notre centre-ville.

Concernant le fonds d'encouragement à l'économie, ce fonds a pour but d'encourager la venue de nouvelles entreprises créatrices d'emploi, de maintenir les emplois des entreprises en place et de fournir un environnement favorable au développement des entreprises des artisans et commerçants de la place. Donc, vous pouvez bien imaginer que c'est systématiquement sur des demandes précises



et avec une chance d'augmenter l'attractivité ou l'efficacité de ces entreprises, que la délégation promotion économique attribue un quelconque montant. Nous avons dernièrement accepté le principe du versement d'un montant pour une entreprise qui est à Lausanne actuellement et qui a dû déménager suite à l'agrandissement de l'Université et qui cherche de nouveaux locaux. C'est une entreprise qui pourrait venir dans BioArk avec actuellement 16 emplois, mais ils espèrent très rapidement 20 à 25 emplois dans cette entreprise qui existe de longue date maintenant sur Lausanne, et typiquement, il y a des frais de déménagement que l'on pourrait compenser avec une prise en charge d'une partie du loyer. Il faut savoir que le Canton nous soutient également dans cette démarche. Nous sommes en discussion, mais typiquement c'est un montant de quelques dizaines de milliers de francs qui serait perçu dans ce deuxième fonds qui, pour rappel, présente un solde de plus de 600'000 francs actuellement. Donc, c'est une somme qui est importante et qui doit rester à disposition du Conseil municipal, pour venir en aide de manière ponctuelle à des entreprises. Je crois que cela fait partie d'un dynamisme, c'est un des éléments, pas le seul, on voit souvent que les entreprises ne demandent pas forcément de l'argent, mais ça peut être un petit coup de pouce qui nous permette de faire la différence. Vous savez qu'il y a une concurrence effrénée entre les différentes régions notamment de Suisse romande, et des fois c'est un élément qui nous permet de négocier et de prendre le dessus, raison pour laquelle nous souhaitons poursuivre l'alimentation de ce montant année par année, avec des sommes de l'ordre de 10'000 francs pour chacun des deux fonds. J'espère avoir répondu à votre question et je reste à votre disposition.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

8 Economie publique p. 129, 130.  
9 Finances et impôts p. 131.

Investissement et amortissement  
Pages 132 à 138.

Bilan et inventaire  
Pages 140 à 145.

Présentation détaillée de la dette  
Pages 146 à 150.

Commentaires  
Pages 151 à 188.

Pas de questions.

Nous avons donc terminé avec l'étude des comptes 2014. La parole est au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Je déclare le débat clos. Nous allons passer maintenant au vote.



Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous refusez les comptes, je vous demande de vous lever. Ce n'est pas le cas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non.

**Les comptes 2014 sont donc adoptés à l'unanimité des membres présents.**

Nous passons maintenant à l'approbation des crédits supplémentaires.

Est-ce qu'il y a des oppositions aux crédits supplémentaires que les comptes 2014 impliquent ? Des abstentions ?

**Les crédits supplémentaires sont donc acceptés à l'unanimité des membres présents.**

Nous passons maintenant au point

**3. Demande de crédit complémentaire pour l'achat de l'immeuble, sis sur la parcelle n°77, au lieu-dit « Eglise »**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Concernant ce point, nous avons reçu un Message du Conseil municipal daté du 13 mai 2015, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La commission de Gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et nous la remercions pour son travail.

Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail et enfin au vote.

Madame et Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Nicolas Défago.

**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe PLR a pris connaissance du Message du Conseil municipal, ainsi que du rapport de la commission de Gestion.

Les propriétaires de la parcelle n°77, folio 1 au lieu-dit « Eglise », à savoir la Congrégation des Sœurs de St-Maurice, souhaite se séparer de cet immeuble.

Au vu du caractère stratégique de cette parcelle en bordure de la Place centrale, le Conseil municipal requiert aujourd'hui un crédit complémentaire. Celui-ci devrait permettre d'entériner rapidement la transaction, afin de procéder à des travaux de première urgence.

Cet immeuble permettra de garantir les objectifs d'animation au centre-ville, tout en assurant un certain rendement. Il appartiendra à la commune de choisir les locataires des deux surfaces commerciales au rez-de-chaussée, en outre l'acquisition des logements correspond à un besoin, en proposant au moins un logement de secours pour des personnes en situation difficile sous assistance du Service social. Convaincus du bienfondé du projet, nous saluons l'effort de la Municipalité pour maintenir des commerces au centre-ville.

Le groupe PLR se prononcera en faveur de l'octroi d'un crédit complémentaire de 770'000 francs, soit 710'000 francs destinés à l'achat du terrain et de la bâtisse, 40'000 francs affectés à la rénovation des locaux commerciaux, ainsi que 20'000 francs attribués à la remise en état des appartements.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Monsieur Calamo.

**Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,  
Le groupe DC a étudié avec beaucoup d'attention la demande de crédit complémentaire de 770'000 francs pour l'achat de la parcelle n°77 au lieu-dit « Eglise » et a pris connaissance du rapport de la commission de Gestion, qu'il remercie.

En raison de l'augmentation de la population et des situations parfois très difficiles que vivent certaines personnes, acquérir des appartements en vue d'une utilisation comme logement de secours répond hélas à un réel besoin.

Cet immeuble se trouvant dans une position privilégiée, entre la Place centrale et l'Eglise paroissiale, donc dans une zone très fréquentée, il appartiendra au Conseil municipal de choisir avec intelligence les locataires des surfaces commerciales du rez-de-chaussée, afin de garantir les objectifs d'animation et de convivialité du centre-ville.

L'attitude empreinte d'une grande humilité de la Congrégation des Sœurs de St-Maurice, qui souhaite vendre ce bien immobilier à la commune de Monthey pour un montant plutôt modeste, alors qu'il lui aurait été possible d'obtenir bien davantage de la part d'un acheteur privé, cette attitude-là nous inspire admiration et respect.

Comme la commission de Gestion, nous trouvons que le montant dévolu aux travaux est assez limité. C'est pourquoi, nous espérons que ce montant total de 60'000 francs, affecté à la rénovation et au rafraîchissement des locaux commerciaux, ainsi qu'à la remise en état des appartements, ne soit en aucun cas sous-évalué.

Le groupe DC accepte l'entrée en matière et au moment du vote final, se ralliera aux conclusions de la commission de Gestion.

Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Calamo. Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

A la lecture du Message du Conseil municipal ainsi que du rapport de la Cogest, que nous remercions pour son travail, notre groupe est plutôt satisfait de devoir se prononcer sur cette demande d'achat de parcelle n°77 et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous aimerions féliciter le Conseil municipal pour cette démarche qui s'inscrit dans l'objectif de redonner du dynamisme dans notre centre-ville. Ensuite, l'acquisition du bâtiment de cette parcelle, permettra à la Municipalité, une fois n'est pas coutume, de répondre rapidement aux besoins actuels, puisque nous pourrons, dès les travaux de rafraîchissement terminés, implanter des commerces et disposer d'un logement de secours pour les personnes en situation difficile et sous assistance du Service social.

Par contre, nous aimerions savoir de quelle manière et par qui seront gérés ces locaux et appartements?

Pour conclure, le groupe Gauche plurielle tient encore à préciser qu'il apprécie particulièrement cette envie de la commune de devenir maîtres des lieux et de pouvoir ainsi garantir les objectifs qu'elle se fixe. Nous ne pouvons que l'encourager



à rester propriétaire de certains terrains communaux stratégiquement situés et ainsi pouvoir maîtriser et orienter le futur selon ses besoins et objectifs.

Notre groupe accepte l'entrée en matière et acceptera cette demande de crédit complémentaire pour l'achat de cette parcelle.

Je vous remercie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame la Cheffe de groupe. Monsieur Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (EPM)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,  
Le groupe de l'Entente pour Monthey ne voit pas de problème à entrer en matière concernant la demande de crédit complémentaire pour l'achat de l'immeuble en question, qui se trouve être stratégique et ayant une utilisation future certaine utile au centre-ville et à la collectivité, notamment en offrant la possibilité d'y installer deux nouveaux commerces.

Le groupe de l'Entente entre donc en matière et acceptera le crédit complémentaire.

Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Raboud. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je pensais faire un petit historique ou un historique un peu plus important de la volonté d'acquérir ce bien immobilier, mais à voir vos réactions, je crois que vous avez tous compris les enjeux et la problématique.

C'est vrai que lorsque nous avons appris que le locataire de la surface commerciale visible, je dirais, depuis le centre-ville, quittait, avait résilié son bail, nous nous sommes approchés, le service Promotion économique, M. Coppex s'est approché des propriétaires, pour leur demander effectivement, comme on le fait assez fréquemment, soit de nous louer et qu'on puisse sous-louer, ce qu'on n'a encore jamais fait, mais surtout ce qu'on fait fréquemment, de voir si nous on pouvait mettre un locataire, qui nous convienne un petit peu mieux que du tertiaire, comme on retrouve dans bon nombre de surfaces commerciales. Et dès nos premiers contacts, on s'est rendu compte qu'il y avait, non pas une volonté affirmée, mais enfin une opportunité de la part de ces propriétaires, de vendre le bien immobilier. Donc, nous avons fait une offre qui a été acceptée par les Sœurs de la Congrégation et qui s'est engagée effectivement à nous le vendre. Vous savez que Monthey est une ville, mais aussi un gros village et que les prix montent très vite et immédiatement après ces discussions, plusieurs offres de privés ont été posées sur la table de la Congrégation. Néanmoins, elles ont maintenu qu'elles acceptaient, sous réserve de notre accord et de votre accord ce soir, de vendre à la commune de Monthey pour le prix de 710'000 francs. Cette acquisition, vous l'avez dit, a un avantage, c'est de pouvoir bénéficier de deux surfaces commerciales, assez bien placées au centre-ville. Une est actuellement louée, donc je ne sais pas la durée du contrat de bail, mais évidemment on n'aura pas une intervention directe. Par contre la deuxième, effectivement il est important de l'acquérir rapidement, et de faire en sorte que cette surface puisse être exploitée dans les plus brefs délais.



Concernant le montant des travaux, vous l'avez vu et vous l'avez souligné, ce sont des montants peu importants. Pourquoi ? Parce que ce sont des travaux qui vont être réalisés cette année. Donc, très rapidement, 40'000 francs, c'est sur une des deux surfaces commerciales, c'est vraiment changer ce qui est vitrages et porte d'entrée et un rafraîchissement à l'intérieur pour pouvoir relouer rapidement. Concernant les 3 appartements existants dans ce bâtiment, deux sont loués, le troisième est vide et c'est de nouveau une légère intervention, pour pouvoir effectivement le louer si possible et ce sera le cas au CMS, qu'il puisse ensuite l'utiliser comme appartement de secours.

Ça en vient un petit peu à la réponse par rapport à votre question M. Défago, ou c'est Mme Franz qui me l'a posée : qui gèrera ce bâtiment ? Et bien tout simplement, l'appartement loué au CMS, c'est évidemment le CMS qui aura la gestion de cet appartement, comme c'est le cas d'ailleurs dans un appartement du bâtiment des Services industriels. Pour le reste, et bien c'est tout simplement notre service BEU, qui gèrera comme il gère actuellement l'autre bâtiment dont on est propriétaires sur la Place centrale, le bâtiment où se trouve le futur commerce de vente de produits du terroir.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions et reste à votre disposition le cas échéant.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Ce n'est pas le cas.

**L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.**

J'ouvre maintenant la discussion de détail. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Oui, Monsieur Pencherek.

**Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)**

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, bonjour.

Est-ce que les taxes, les frais de notaire, les impôts fonciers sont-ils inclus dans les montants réclamés ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Pencherek. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité**

Non, M. Pencherek, le montant de 710'000 francs est le prix de vente retenu ou proposé par la venderesse. Maintenant, dans les frais à réaliser, vous avez vu que c'est un montant arrondi, donc l'ensemble des frais de transfert immobilier seront pris sur notre compte transfert immobilier et non pas sur ce compte-là.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Est-ce qu'il y a une autre demande de prise de parole dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion de détail pour passer au vote.



Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous refusez la demande de crédit complémentaire de 770'000 francs, à savoir d'une part 710'000 francs destinés à l'achat du terrain et de la bâtisse, et d'autre part 40'000 francs affectés à la rénovation et au rafraîchissement des locaux commerciaux et 20'000 francs attribués pour la remise en état des appartements, je vous demande de vous lever. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

**La demande de crédit complémentaire est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Je vous propose de faire 5 à 10 minutes de pause, avant d'enchaîner avec la suite de l'ordre du jour.

Bien, nous allons passer au point

**4. Développement du postulat de M. Sylvain Défago portant sur la participation de la commune au projet « Easyvote »**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Pour rappel, ce postulat a été déposé en séance du 16 mars 2015.

Nous allons procéder de la manière suivante : M. Défago va développer son postulat, la discussion générale sera ensuite ouverte. A l'issue de celle-ci et comme le prévoit notre Règlement, seul le signataire aura encore le droit de prendre la parole.

Monsieur le Conseiller général Défago, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Easyvote existe depuis 2007 en Suisse et depuis 2012 en Suisse romande. Son but principal est d'éditer une brochure lors des votations. Celle-ci est destinée principalement aux jeunes entre 18 et 25 ans, qui est leur public-cible. De jeunes bénévoles sont en charge de la rédaction. Leur message se veut concis et facilement compréhensible, tout en gardant une neutralité au niveau du contenu politique.

Nous savons que les jeunes ont moins d'intérêt pour la politique et l'une des raisons principales est le manque d'information ou du moins une information qui ne semble pas adaptée.

A noter que 10 communes valaisannes ont souscrit un abonnement annuel au début de l'année 2015.

Notre groupe demande donc à la Municipalité une étude, afin d'analyser la pertinence de souscrire un abonnement annuel Easyvote, que cela soit au niveau du support utilisé, du contenu, ainsi qu'au niveau du coût. Des communes ayant déjà adhéré à ce programme, il serait également intéressant d'avoir un retour.

Merci pour votre soutien.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Du côté de la Municipalité ? Oui, Monsieur le Président.



**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, merci Monsieur le Président.

Monsieur Défago,

Peut-être juste une remarque. Il faut savoir que cette question est venue sur la table du Conseil municipal, il y a quelques mois maintenant. C'était M. Gilles Borgeaud qui avait fait une proposition, donc on avait déjà commencé à étudier la possibilité de mettre en place une telle organisation et la mise à disposition et l'envoi de ces brochures Easyvote à nos jeunes adultes, afin de leur faciliter l'accès aux votations et aux élections. Donc, votre postulat est le bienvenu et nous poursuivrons notre étude pour vous donner une réponse dans les meilleurs délais.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Je clos les débats pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous refusez la participation de la commune au projet Easyvote, je vous demande de vous lever. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

**Le postulat de M. Sylvain Défago est accepté à l'unanimité.**

Nous passons au point

**5. Développement du postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la création de places de parc fermées pour les vélos**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Pour rappel, ce postulat a également été déposé en séance du 16 mars 2015. La procédure est la même que tout à l'heure.

Monsieur le Conseiller général Oberholzer, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le vélo permet de garder la forme. Il sollicite en même temps le cœur et les muscles. Il développe à la fois l'adresse et l'équilibre. C'est un remède médical. On le sait, le premier risque du vélo, c'est l'accident. Aussi, si vous le pratiquez en ville ou ailleurs, ne négligez pas le port du casque et ce n'est pas le Municipal Tornare qui me contredira.

Notre ville est en mutation, les rues principales sont en transformation, elles deviendront bientôt ouvertes à la population. Elles permettront à tout un chacun de rouler plus librement, les zones 30 feront l'affaire des cyclistes avec pour l'avenue de l'Europe, une piste cyclable en continu. Quelle aubaine !

Notre ville connaît une forte augmentation de trafic et le bus urbain, ne peut correspondre aux besoins de tous les habitants. Dans un concept de mobilité, où les possibilités de déplacement s'améliorent sans cesse, on constate que le logement, le travail et les loisirs sont souvent en milieux séparés. En outre, suite au rapport de la Cogest 2014, le système Publibike en place à ce jour ne semble pas correspondre aux besoins de la population.



Pourquoi des parcs à vélos fermés ? La police dans son rapport d'activité donne année après année le nombre de vols de vélos sur le territoire de notre cité. Une part de ces vélos est certes retrouvée, mais cela crée une perte financière et un embarras pour les propriétaires. Cela décourage également de nombreux usagers d'utiliser ce moyen de transport, de peur de voir leur vélo disparaître d'un jour à l'autre ou d'être détérioré, de telle sorte qu'ils ne puissent plus l'utiliser. De nombreux usagers du train souhaiteraient cependant pouvoir utiliser ce vélo pour leur déplacement final jusqu'à leur lieu de travail, sur le territoire de notre commune, mais l'absence de parc à vélos fermés en gare est souvent rédhibitoire et ils préfèrent soit venir en voiture, soit faire le dernier tronçon à pied, plutôt que de voir disparaître leur vélo. Les apprentis, étudiants et collégiens sont aussi des consommateurs en puissance.

Et pourtant, un parc à vélos équipé de grillages et de portes munies de système de fermeture, permettraient aux usagers de disposer d'un lieu protégé, pour y déposer leur vélo sans crainte de le voir disparaître, mais serait aussi un lieu faisant office d'abri contre les intempéries.

Quel type de parc à vélos fermé? Dans certaines villes romandes, mais surtout en Suisse allemande, les autorités se sont engagées dans la création de vélos-stations. Ce sont des lieux où les cyclistes peuvent déposer leur engin durant la journée ou la nuit, avec la garantie de le retrouver le lendemain. Il est à préciser que ce service est payant, mais tout à fait abordable. La ville de Delémont a inauguré un vélo-station en septembre 2014 et actuellement la Municipalité de Vevey envisage de créer un vélo-station de 2 étages à 164 places, 24h/24, 7j/7, carte électronique et contrôlée par 3 caméras. Et depuis quelque temps, la ville de Sion a installé à proximité de parkings gratuits des petits box, qui permettent d'y parquer son vélo en toute sécurité. L'idée étant que les automobilistes utilisent les places gratuites situées en périphérie pour venir ensuite en ville avec son vélo. Pour Monthey, dans le futur, cette structure serait tout à fait faisable, je pense ici au futur P+R.

L'usage de ces places pourrait par exemple être géré par l'administration communale sous la forme d'une location de places de parc, de manière similaire à ce qui est pratiqué pour les places voitures gérées par la commune. Mais cette tâche pourrait également être attribuée à d'autres organismes, tels que le CRTO, le SEMO, l'OSEO. Des entreprises privées pourraient aussi être approchées pour participer financièrement à ce projet.

Que demandons-nous ? Nous souhaitons que le Conseil municipal s'engage dans la réalisation d'un test grandeur nature, tel que mis en place à Sion, qu'une analyse soit faite et présentée au Conseil général à la fin de la période de test sur le développement de ce système de parcage à l'échelle de la ville, en vue des P+R, à la place de la Gare et future gare AOMC.

Je vous remercie de votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Oberholzer. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale. Pas de demande de prise de parole. Du côté de la Municipalité ? Monsieur le Président.

#### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Monsieur le Président, Monsieur Oberholzer,

On prend note de votre postulat. Si quelqu'un avait un quelconque doute encore sur le bienfait du vélo, que ce soit pour la santé, mais également l'adaptation de notre ville actuellement à la marche du vélo, au fonctionnement du vélo, je crois



qu'il n'y a plus suite à votre intervention. Effectivement, ça rentre un petit peu dans le trend que l'on souhaite mettre en place, que l'on a mis en place au niveau aménagement urbain au niveau des rues à proprement dit. Cela doit être accompagné d'infrastructures, de mobilier urbain et notre service IME se penche actuellement et entrevoit effectivement une étude soit l'année prochaine, soit l'année d'après, par rapport à une telle infrastructure dans nos rues. Donc, votre intervention est également la bienvenue. On prendra peut-être un petit peu plus de temps pour vous répondre, parce qu'il y a une analyse qui ne doit pas être faite à la légère. Vous avez parlé de différentes structures, ça va je pense du très cher au moins cher, mais c'est un investissement quand même qui est important et donc le service se penche actuellement et prévoit durant les mois prochains de telles études et on viendra devant vous pour vous les présenter.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Je clos les débats pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous refusez le postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur la création de places de parc fermées pour les vélos, je vous demande de vous lever. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

**Le postulat de M. Oberholzer est donc accepté à l'unanimité.**

Nous passons au point

#### **6. Réponse au postulat de M. Sylvain Défago portant sur des investissements transparents en matière de coûts de fonctionnement**

##### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Pour rappel, ce postulat avait été déposé lors de la séance du 14 avril 2014 et développé en séance du 16 juin 2014. Il avait été accepté à l'unanimité.

Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

##### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président.

Vous venez de le rappeler, un postulat qui a été accepté le 16 juin 2014, pour la plus grande transparence des incidences de certains investissements. Ce postulat est certes bienvenu, mais devrait être déjà appliqué depuis de nombreuses années, ce qu'on a essayé de faire. Pourquoi ? Parce qu'il faut savoir qu'au niveau légal, il y a des dispositions qui nous obligent d'avoir une telle rigueur dans la gestion de nos investissements.

Nous avons tout d'abord l'article 10 de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes, qui date du 16 juin 2004, qui prévoit que, donc il est intitulé « transparence financière lors de la prise de décision » : l'organe appelé à prendre une décision, générant immédiatement ou ultérieurement des charges ou des revenus pour les communes, doit être informé au préalable des coûts induits, du financement et des répercussions sur l'équilibre des finances.

Nous avons également, au niveau communal, des directives prises par le Conseil municipal, notamment quant à l'établissement du budget du 24 juin 2002, donc il y



a plus d'une dizaine d'années, où ces directives prévoient notamment que les nouvelles charges de fonctionnement, ainsi que les nouveaux investissements, doivent faire l'objet d'une décision préalable du Conseil municipal pour être inscrits dans les projets du budget. Préavis du Conseil municipal doit intervenir pour la fin juillet au plus tard. La décision préalable du Conseil municipal est valable uniquement pour le budget en cours d'établissement. Et l'alinéa 2 de cette directive : un rapport sur les financements, les coûts, les charges et revenus induits des nouveaux investissements doit être établi par le service concerné, étant donné que ces factures ont des répercussions sur l'équilibre des finances, sur une période qui dépasse l'horizon de la validité du budget. Donc, c'est vrai qu'en matière d'investissements, les charges induites sont très souvent sous-estimées. Les charges financières, liées notamment aux amortissements obligatoires de 10%, sont plus facilement maîtrisables, lorsque l'on sait le coût d'investissement. Dans le cadre de la planification financière, aujourd'hui, il est fréquemment retenu une majoration des dépenses de l'ordre de 2 à 3%, qui permet ainsi de faire face à l'augmentation des charges ordinaires de fonctionnement. Mais cette manière de procéder, si elle est judicieuse, puisqu'on en tient compte de l'augmentation des frais de fonctionnement est peu ou pas précise. L'organe appelé à prendre une décision doit informer, premièrement, sur les dépenses d'investissement subdivisées en dépenses brutes, contributions et dépenses nette. Deuxièmement, les charges induites subdivisées en revenus induits, charges financières, charges d'exploitation. A leur tour, les charges d'exploitation sont détaillées en charges personnelles, biens, services et marchandises etc. Troisièmement, au sujet du financement, l'information précise si l'investissement peut être financé par des fonds propres ou si le recours à l'emprunt est nécessaire. Quatrièmement, au sujet des répercussions sur l'équilibre budgétaire de la décision, l'information donnée précise si les charges nettes induites par l'investissement en cause ne risquent pas d'amener la commune à devoir budgétiser un excédent de charges au compte de fonctionnement, qui ne serait pas couvert par ces fonds propres. Enfin, du point de vue de l'équilibre financier, l'information donnée précise si la dépense est supportable financièrement parlant et si l'objectif légal obligeant la commune à atteindre l'équilibre des finances n'est pas lésé par cette décision. Donc ce sont des éléments qui doivent être systématiquement pris en compte lors d'investissements.

Afin de ne pas alourdir pour nos services leur fonctionnement par des études qui ne seraient pas appropriées pour des petits investissements, le Conseil municipal vous propose, notamment suite à votre intervention M. Défago, de fixer que pour tous les nouveaux investissements majeurs, soit de 10 millions de francs, il sera appliqué la procédure détaillée que je viens de vous citer, pour lesquels découlent de nouvelles charges de fonctionnement qui auraient des répercussions sur l'équilibre des finances sur une période qui dépasse l'horizon et la validité du budget. Donc les exemples pour les années futures sont très clairs : ce sont le Mabilion V et l'agrandissement du Home les Tilleuls.

Pour les nouveaux investissements inférieurs à 10 millions de francs, les organes appelés à prendre une décision seront informés, dans le cadre de l'élaboration du budget, sur le coût induit du financement et des répercussions sur l'équilibre financier, donc c'est notamment la nouvelle caserne. Cela devait être le cas pour le Pavillon des Mangettes, c'est terminé, notamment les serres communales, ce sont tous des investissements où effectivement l'on doit être plus précis. Non seulement lorsque l'on arrive à l'exploitation de cette nouvelle infrastructure, mais déjà avant lorsque l'on prend la décision d'investir pour la construction de ces bâtiments ou de



ces infrastructures, on doit déjà avoir à l'esprit les coûts induits que vont entraîner ces nouvelles constructions. Par contre, évidemment, pour les investissements de rénovations pures, sans agrandissement ou de modification d'infrastructure voire de remplacement, il n'y a pas lieu d'appliquer de procédure particulière, étant donné que les charges d'exploitation sont identiques, voire même si on a des investissements liés aux dépenses d'énergie, d'avoir des frais inférieurs à ce qui existait auparavant.

Donc voilà ce qu'on vous propose, c'est qu'effectivement toutes les dépenses en-dessus de 10 millions, on applique l'ensemble des directives que je vous ai citées. De quelques centaines de milliers de francs à 10 millions, on demande une analyse succincte de la part de chaque service pour pouvoir planifier et venir devant le Conseil municipal et le Conseil général, pour être au clair par rapport aux frais induits lors de l'exploitation de ces nouvelles infrastructures. Pour le reste, pour les frais de rénovations, évidemment, là, il n'y a pas d'information complémentaire à fournir aux différents intervenants et notamment aux deux Conseils. J'espère avoir répondu à votre question.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Monsieur Défago.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Merci pour votre réponse, Monsieur le Président.

Juste peut-être un complément, ceux qu'il faudrait également ne pas oublier ce sont peut-être les sociétés via des sociétés anonymes, ou les associations qui appartiennent aux communes et qui devraient avoir la même rigueur, ou du moins une rigueur je pense accentuée quand elles investissent elles-mêmes, pas qu'on soit aussi mal pris non plus indirectement après avec des augmentations de subsides. Voilà.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Alors bien évidemment cela va de soi que, quelle que soit l'association ou la personne morale en mains totalement communales, nous devons avoir la même rigueur, puisqu'on en subit aussi les conséquences. Donc votre remarque est judicieuse, elle vient compléter mes propos.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Nous passons maintenant au point

**7. Divers**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

La parole est au Conseil général. Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Monsieur le Président, c'est pour un dépôt de postulat. Lors de la séance du Conseil général du 5 mars 2012, le groupe Gauche plurielle avait posé une question concernant la livraison de repas à domicile, afin que cette prestation puisse être offerte également le dimanche. Suite à la réponse donnée par le Conseil municipal au Conseil général du 12 juin 2012, nous avons compris que les besoins étaient



avérés, mais nous avons regretté que le Conseil municipal n'ait pas examiné d'autres alternatives. Ce soir-là, Monsieur Multone nous avait gentiment invités à poursuivre notre réflexion sur cette problématique. Alors, constatant avec regret qu'à ce jour aucune solution concrète n'a été proposée, et restant persuadés que la demande de cette prestation de livraison de repas le dimanche et les jours fériés est bien réelle, le groupe Gauche plurielle dépose un postulat portant sur le service de repas à domicile. Je vous remercie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. La parole est toujours au Conseil général. Madame Orlando.

**Intervention de Mme Michela Orlando (PLR)**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Suite à l'interpellation de plusieurs usagers de la Médiathèque, je souhaite développer un postulat lors du prochain Conseil général au sujet des horaires d'ouverture de ce lieu de vie qu'est la Médiathèque. Merci d'avance d'en prendre bonne note. Merci également pour votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Orlando. Monsieur Alonso.

**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Si le citoyen montheysan se réjouit de voir la fin des travaux qui perturbe ses déplacements au centre de la ville enfin, le contribuable montheysan, lui, s'est inquiété à maintes reprises de voir ces travaux se multiplier. En effet, comment comprendre que l'on ouvre une route, qu'on la referme, qu'on l'ouvre à nouveau pour la refermer un peu plus tard ? Et après, on recommence. Monsieur Cottet, en tant que Chef du dicastère des travaux publics, pouvez-vous rassurer le contribuable montheysan, en nous expliquant pourquoi ces travaux à répétition ont été nécessaires ? Merci pour vos précisions.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Alonso. Monsieur Sylvain Défago.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Merci.

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

La région est de nouveau frappée par un coup dur économique, avec l'annonce de Syngenta de supprimer 116 postes, suite à l'arrêt de ses activités de formulation et de conditionnement prévus à fin 2016. Notre groupe souhaite savoir si et comment la Municipalité a réagi à cette annonce et quelle est la stratégie pour la suite ? Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Monsieur Pencherek.

**Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)**

Voilà, merci.

Alors Messieurs, Dames,



Alors le poisson d'avril des SI. Tout comme vous sans doute, j'ai reçu ma facture pour les acomptes d'électricité le 1<sup>er</sup> avril dernier. Dans l'enveloppe, il y avait la facture, Lulu la Luciole et une demande de soutien pour Canal 9. Le premier trimestre, c'était Canal 9. Deuxième trimestre, c'est qui ? Le basket, la gym, le foot ? Troisième, les Témoins ? Quatrième, qui ? Monsieur le Municipal Tornare, en prenant cette initiative, vous avez créé une exception. Comment vous pensez justifier les refus futurs ? Il est de toute façon inadmissible, lors d'envoi de facture d'un service officiel d'une commune, de joindre une campagne de récolte de fonds, en plus avec un BVR annexé, même pour une bonne cause. Les clients SI qui auront utilisé par erreur le BVR à Canal 9 pour régler leur acompte d'électricité, Monsieur le Municipal Tornare, allez-vous prendre personnellement en charge ces coûts ?

Plusieurs contribuables montheyens ces derniers deux mois m'ont interpellé pour savoir si à Monthey on a découvert des trésors antiques, des ruines romaines ou du pétrole, car de nouveau le pont sur la Vièze qui donne sur la Place Cardinal est fermé depuis fin mars pour la quatrième fois, étant donné que la pose de revêtement d'étanchéité a été oubliée. A qui ces surcoûts pour le montage et démontage ?

Régulièrement, je constate que le bus urbain part quelques secondes avant que le train de St-Maurice entre en gare. Même si le bus a un horaire à respecter, ne pourrait-il pas attendre 2 minutes ? Je peux vous certifier que ce bus était loin d'être plein.

Lors du Conseil général de novembre 2014, le Municipal Cottet nous a présenté le projet du deuxième bus urbain. C'était bien sûr un lundi. Penser, écrire, dessiner, faire corriger, imprimer, envoyer environ 9'000 flyers, faire connaître à la population la nouvelle ligne de bus et le changement de parcours du premier, pour que la poste puisse les distribuer le samedi de la même semaine, Monsieur Cottet vous êtes un CHAMPION, en majuscule s'il vous plaît. Le 14 décembre 2014, la date d'entrée du changement était accomplie. Est-ce que les membres de la Municipalité ont de nouveau anticipé la décision du Conseil général ? Est-ce que les membres de la Municipalité mettent le Conseil général devant le fait accompli ? Est-ce que la Municipalité connaît à quoi sert notre noble assemblée qu'est le Conseil général ? Je n'attends pas de réponse, car de toute façon, la majorité des réponses de la Municipalité sont répondues avec une belle démonstration de langue de bois. Une telle attitude constitue certainement une des causes principales de la désaffection chaque 4 ans des membres de notre Conseil général, avec 50 % de renouvellement de chaque législature.

Et j'arrive bientôt à la fin.

On pourrait croire que je n'aime pas les bus urbains. Deux gros bus qui polluent un max, qui sont vides en permanence et qui ne couvrent qu'un tout petit pourcentage de la commune de Monthey. Et pour couronner, amener avec les deniers publics, quelques citoyens dépenser leurs sous dans une autre commune. Petit problème de math. La commune de Monthey en 2013 avait un seul bus urbain, qui a transporté 80'000 personnes, avec un chiffre d'affaires de 40'000 francs, ce qui fait en moyenne 50 centimes par passager, 27 courses par jour du lundi au vendredi, et 25



courses le samedi, ce qui fait 160 % par semaine en moyenne. Il y a environ 306 jours d'exploitation par année, ce qui représente 8'000 courses par année, 80'000 passagers par année : 8'000 courses = 10 personnes en moyenne. Si une seule personne dans cette salle a déjà vu ces bus remplis une seule fois avec au moins 10 personnes dans le véhicule, sans compter le chauffeur, se lèvent, merci. A quand le retour du Publicar ? Et cette interpellation, je n'attends non plus pas de réponse, c'est simplement une remarque. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Pencherek. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Reber.

**Intervention de M. Gérald Reber (PLR)**

Monsieur le Président du législatif, Monsieur le Président de l'Exécutif, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis plusieurs années, le nombre d'habitants sur le coteau de Choëx n'a cessé d'augmenter, pour quasiment doubler en 20 ans. Cette situation devient très préoccupante pour nos enfants. Le trafic des pendulaires a également fortement augmenté lors des heures de pointe et surtout le matin entre 7h et 8h. Les arrêts de bus accueillent parfois de 15 à 20 enfants. Les aires sont-elles devenues trop petites ? Certains abribus ne seraient plus à considérer comme « arrêts » au vu de leur état général ?

Plusieurs arrêts sont placés dangereusement : soit par un manque de visibilité, soit directement derrière des virages, soit directement sur la route, sans une délimitation protégeant nos têtes blondes de la circulation.

A plusieurs reprises, nous avons constaté des situations périlleuses, les gens étant pressés d'aller au travail et par leur vitesse font prendre des risques inconsidérés aux abords des aires d'attente.

Certains diront qu'il en a toujours été ainsi. Ce serait nier l'augmentation du trafic et la dangerosité de la circulation piétonne sur une route n'ayant pas de trottoir. Voici quelques cas d'accidents sur la route d'Outre-Vièze ces dernières années. Un arrêt de bus a dû être protégé par une glissière, une voiture ayant fini sa trajectoire hors de la route à moins d'un mètre de l'abribus. Fort heureusement, personne n'y patientait. Sur un autre lieu, un enfant a eu la cheville brisée par une voiture alors qu'il sortait du bus. Dernièrement, une voiture généra un accident impliquant directement le bus sur la route d'Outre-Vièze.

Ces exemples nous interpellent et nous vous demandons la chose suivante : il est question dans les comptes d'allouer 10'000 francs pour un mandat d'étude pour créer un trottoir le long de la route d'Outre-Vièze. Fort de ce constat, nous vous posons la question suivante : pouvez-vous maintenir ce budget avec comme objectif complémentaire la sécurisation des arrêts de bus ?

Je vous remercie pour votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Reber. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Ferrero.

**Intervention de M. Elenterio Ferrero (PLR)**

Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques jours, alors que je circulais en direction de la patinoire depuis la rue Monthéolo, puisque j'habite au Monthéolo, alors que j'arrivais à la hauteur des bus, un ballon est arrivé sur la route. Un enfant s'est glissé sous les barres et sans



regarder, heureusement j'ai pu freiner à temps. Mais là, il y a juste 10 mètres qui ne sont pas sécurisés correctement. Voilà, donc tout le reste de la rue du côté de la route Avenue de l'Europe, le giratoire, il y a des belles barrières bien faites, vers l'arrêt des bus c'est très bien fait et puis entre le bout de l'arrêt des bus et le passage à piétons qui est juste devant le giratoire, ce sont des anciennes barrières qui ne sont pas du tout sécurisées. Alors est-ce que vous pensez faire cela rapidement avant qu'un accident n'arrive?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Ferrero. La parole est toujours au Conseil général. Madame Rime.

**Intervention de Mme Fabienne Rime (PLR)**

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président,  
Nous devons tous naître, j'y participe parfois... et malheureusement mourir un jour. Notre commune est très en retard sur les structures diverses à offrir à nos concitoyens pour les accompagner sur cette dernière partie de leur vie. Mais malheureusement encore plus dans l'accompagnement de leur dernière demeure, ainsi que l'accueil de leur famille, vivante elle. J'ai dû ce printemps me rendre quelques fois à la crypte pour saluer des familles en deuil. Quelle tristesse de voir qu'à leur peine, s'ajoutaient des problématiques liées au lieu : le confinement, l'exiguïté, le non-respect de l'intimité avec deux familles présentes en même temps, l'inaccessibilité au lieu des personnes handicapées et l'attente sous la pluie d'une maman en pleurs. Enfin bref, pourriez-vous m'expliquer comment dans notre cité qui grandit, il n'y ait pas un endroit plus moderne et réfléchi pour le dernier respect aux morts ? Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Rime. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Je vais essayer de répondre à la plupart de vos interventions. Il y a d'autres Conseillers municipaux qui ont été directement interpellés et je leur passerai évidemment le micro.

Mesdames Franz et Orlando, évidemment, on prend note de vos postulats et on attend que vous les développiez.

Monsieur Alonso, effectivement, c'est une remarque qui vient fréquemment à Monthey, parce que les travaux durent depuis plusieurs mois et on a ce sentiment effectivement qu'il y a doublement des travaux effectués sur certaines rues. Moi je dis souvent aux personnes qui me côtoient à ce sujet, en leur disant qu'on a eu dès le départ le timing des travaux, donc la planification et puis 2, le coût. Or, le timing est maintenu et le coût aussi. Donc, c'est déjà un bon signe pour dire que tout ce qui est réalisé a été planifié de manière intelligente. Maintenant, moi je ne suis pas ingénieur. C'est vrai que notre Chef du service IME, M. Comte, dit souvent qu'il y a beaucoup d'ingénieurs dans cette ville. Et c'est difficile à répondre, parce qu'il y a plusieurs intervenants notamment sur ces travaux et effectivement, il y a des laps de temps, je dirais, d'intervention qui sont différents qu'on travaille pour le chauffage à distance, qu'on travaille pour Swisscom ou pour d'autres entreprises. Monsieur Cottet peut-être complètera mes propos, mais soyez certains que pour



l'instant, les travaux effectués sont conformes à ce qui a été planifié et surtout respectent les montants budgétisés.

Monsieur Défago, Syngenta, effectivement, j'ai eu l'occasion de m'exprimer dans la presse. 116 postes de travail qui disparaissent, c'est toujours un séisme pour notre région. Je crois qu'il faut faire une grande distinction entre cette décision et notamment une ancienne décision prise dans une entreprise sur une commune voisine, vous pensez bien que je parle de la société Tamoil, où on n'est pas du tout dans le même environnement. Syngenta, c'est vrai, a annoncé la suppression de ces 116 emplois. Nous avons eu une séance avec 3 membres du Conseil d'Etat et la direction de Syngenta Suisse, qui nous ont rassurés par rapport au futur du site. Premièrement, le site de Monthey, pour eux, reste clairement un site central de production au niveau européen et mondial, ils nous l'ont confirmé. Ils nous ont également confirmé que pour les prochaines années de gros investissements sont budgétisés, de plusieurs dizaines de millions sur les 6 prochaines années, c'est très rare qu'ils se projettent sur un laps de temps aussi important. Et de surcroît, cela a été dit par un haut responsable de Syngenta Suisse, il m'a clairement signifié qu'il y a 10 ou 15 ans, il avait beaucoup plus de souci par rapport au futur de Syngenta ici à Monthey qu'il n'a actuellement, malgré cette suppression des 116 postes. Donc, je crois qu'on est dans une situation tout autre. Je l'ai dit dans la presse également, il ne faut pas oublier qu'il y a quelques années, 2011-2012, on avait un peu plus de 120 postes en moins Syngenta, donc on se retrouve un petit peu dans la situation qui existait il y a quelques années, donc on est dans le trend habituel. On sait que notre site chimique a toujours compté entre 1800 et 2200 emplois. Aujourd'hui, on a toujours ce nombre d'emplois et je crois qu'on peut être rassurés par rapport à la suite. Maintenant, on sait aussi que ce genre d'entreprise au niveau international peut changer, je dirais, de conception, d'organisation, rapidement, notamment, puisque cela fait aussi la une de la presse périodiquement depuis quelques semaines, d'un éventuel rachat, donc d'autres personnes qui seraient à la tête de nos structures ici à Monthey, par d'autres entités, d'autres personnes morales. Et évidemment, à ce moment-là, le discours serait peut-être différent. Donc je ne vous dis pas que je suis totalement rassuré, mais en tout cas tant que cette structure en mains de Syngenta, nous a confirmé que pour les prochains mois, Monthey joue et jouera encore un rôle encore important pour Syngenta au niveau mondial.

Monsieur Pencherek, vous avez posé plusieurs questions. Donc, concernant la facture d'électricité, je laisserai répondre M. Tornare. Par rapport, vous avez aussi parlé des travaux effectués, notamment ça revient aussi dans la population, le fait que l'on a refermé le pont pour effectuer des travaux de finitions, à nouveau c'était planifié. Deux possibilités, c'est où on laissait le pont brut, et puis à ce moment-là on le laissait fermé pendant plus de 6 mois. Ou bien, c'est ce qu'on a décidé, de mettre une petite couche de goudron, tout simplement pour pouvoir l'utiliser, cela a été le cas, on l'oublie peut-être, mais le pont a été ouvert pendant un certain nombre de mois, entre 6 et 8 mois, sauf erreur de ma part. Mais on savait très bien qu'on devait ensuite enlever cette couche et finaliser notamment en mettant la bande de granit au centre de la chaussée, comme cela a été fait sur l'ensemble de la rue. Donc, je vous rassure et faites passer le message, parce que c'est vrai que c'est un peu perturbant, parce que les travaux durent, mais faites passer le message, tout a été planifié et on suit le planning. Il faut savoir qu'on doit aussi jouer sur les ouvertures et fermetures de rues et pour nous c'était important d'ouvrir le pont pendant un certain nombre de mois.



Concernant vos autres questions, vous avez souhaité que l'on n'y réponde pas, donc le cas échéant, je laisserai à M. Cottet le soin de répondre, notamment par rapport au bus urbain. En ce qui me concerne donc, je m'arrêterai là par rapport à vos interventions.

Monsieur Reber, effectivement, je crois que c'est aussi une remarque que l'on entend fréquemment, la sécurisation de cette partie du coteau. Vous avez raison, il y a de plus en plus d'enfants, de plus en plus de circulation. On a acheté un radar, on essaie de faire des contrôles, mais ça ne nous préserve d'un éventuel accident et je crois que votre remarque est la bienvenue. On étudiera l'opportunité d'abord de faire un état des lieux de nos arrêts de bus actuels. Il y en a vraisemblablement qui ne sont plus, je pense qu'au moment de la construction, ils étaient au bon endroit et construits de manière adéquate. Aujourd'hui, ils ne le sont peut-être plus, donc c'est de faire une analyse et le cas échéant de prendre des mesures durant les prochaines années dans le cadre des futurs budgets. Mais, je crois qu'il en va de la sécurité de nos enfants et votre remarque est la bienvenue. A nouveau le cas échéant, M. Cottet complètera mes propos.

De la même manière, Monsieur Ferrero, on regardera. Vous savez que l'on est en train de poursuivre l'aménagement des barrières autour de l'école de l'Avenue de l'Europe. J'ai cru comprendre, je vois où cela se situe, effectivement, il y a peut-être encore les anciennes barrières, environ 10 mètres. Donc, on regardera, dans un prochain budget, pour peut-être compléter ce dernier tracé autour de l'Avenue de l'Europe et effectivement sécuriser au mieux nos chers enfants.

Madame Rime, la crypte effectivement, je viens d'avoir ce week-end un compliment sur notre crypte, en disant qu'on avait une très belle crypte, c'était quelqu'un d'une commune voisine également. Donc vous voyez qu'on est toujours subjectifs par rapport aux interprétations. Il faut savoir que c'est une structure qui est gérée par la paroisse catholique. Donc, nous, nous versons un montant forfaitaire pour l'ensemble des aménagements et puis c'est à la paroisse de s'organiser, à savoir dans quel domaine ils souhaitent investir. Néanmoins, on fera part de votre remarque et de l'opportunité d'améliorer cette situation pour un confort de nos familles montheyssannes dans des moments douloureux.

Voilà je crois avoir fait le tour de toutes vos questions. J'espère y avoir répondu. Je passe la parole en premier à M. Tornare, pour la réponse à la question de M. Pencherek.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Municipal Tornare.

#### **Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies et Développement durable**

Merci.

Messieurs les Présidents, Monsieur Pencherek,

Vous avez récemment été désigné à la commission de l'Energie, Electricité et Développement durable et vous avez participé à la première séance, il y a quelques semaines. J'aurais eu beaucoup de plaisir à vous répondre en cette circonstance, j'aurais pu vous faire une réponse circonstanciée sans langue de bois, mais je me fais un plaisir aujourd'hui de répondre en plénum, pour vous expliquer pourquoi finalement la commune de Monthey, au travers d'une décision du Conseil municipal, a décidé de soutenir l'action de Canal 9, qui essayait de récolter des fonds pour survivre. C'est un peu la prolongation de la discussion que nous avons eue ces derniers temps au travers du service public et de la redevance radio-TV. Et



l'ensemble des communes valaisannes, ou en tout cas des villes, ont accepté de jouer le jeu et d'insérer, pour diminuer les coûts, une proposition de participation des personnes au fonctionnement de Canal 9. La demande a été faite à la commune de Monthey. Le Conseil municipal a accepté cette demande, parce qu'il estime que Canal 9 joue aussi un rôle dans la communication des affaires publiques, dans un rôle social aussi, dans l'information que l'on peut donner sur les activités de Monthey, raison pour laquelle, par souci d'économie, et par soutien pour Canal 9, nous avons décidé au Conseil municipal et ce que le service a fait, d'insérer cette proposition de soutien à Canal 9, au travers de la facture d'électricité.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Monsieur Gilles Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Oui, en complément des précisions déjà données par le Président, Monsieur Alonso, les travaux à répétition, non c'est pas le mot. Il y a beaucoup de travaux, il y a une succession de travaux, il y a une coordination de travaux, mais il n'y a pas de travaux à répétition. Je n'ai pas en tout cas à ma connaissance, des cas, mis à part d'un sinistre, une inondation qui a eu lieu devant le centre Agora, de travaux où il a fallu rouvrir, parce que l'on avait oublié quelque chose, oublié une étanchéité, comme j'ai entendu tout à l'heure. Je crois que l'on est quand même suivis par des gens assez compétents. Je crois que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici, il y a 13 services qui passent sous l'Avenue de la Gare, je ne vais pas vous faire toute la litanie, mais je dis souvent qu'on a attaqué les artères fémorales et le système sanguin de notre ville. Et cela, ça ne se fait pas tous les 2 ans, donc on a profité d'aller investiguer très profond. Quelque chose qui n'a peut-être pas été dit tout à l'heure, intégrer dans ce gros chantier le thermoréseau, qui s'est développé un petit peu au fur et à mesure, vous l'avez vu, qui a migré dans certains quartiers, qui est même sorti de certaines zones qui avaient été imaginées au tout départ. Et cela vous l'avez vu, je crois qu'on l'a déjà dit ici, il y a un protocole très spécial, où il faut attendre 4 à 5 semaines pour faire des mises en pression, avant de pouvoir remblayer. Des fois, les gens ont eu l'impression qu'il ne se passait plus rien, mais c'était un protocole tout à fait normal. Et puis, on a fait aussi des compromis avec les habitants, avec les commerçants, de maintenir une voie au moins, un sens, des fois cela changeait en milieu de semaine, mais c'était un compromis. On aurait pu tout boucler et peut-être gagner quelques mois sur l'ensemble de ce chantier. Mais c'était aussi quelque chose qui a été discuté avec les riverains, les commerçants. On a même eu un compromis avec le Carnaval pour pouvoir quand même faire le cortège. Vous vous souvenez l'année passée, c'était la même chose cette année. Donc, voilà, le but était de contenter un tout petit peu tout le monde. Et puis la pose, peut-être que vous faites allusion au fraisage au centre pour la pose des granit des pierres centrales, et cela a clairement, comme l'a dit le Président, été décidé l'année passée avec les mandataires. Nous nous sommes engagés auprès des commerçants, de rétablir la Petite Ceinture avant Noël l'année passée, au début décembre, ce qui a été fait. On l'a laissée jusqu'à fin janvier, jusqu'à la reprise des travaux, mais la pose des pierres centrales devait se faire avec un fraisage, cela a été même relativement rapide, vous l'avez vu. Et puis on a terminé, comme cela se finit ces jours, avec la deuxième couche de ce revêtement phonoabsorbant et assez grossier qui est posé ces derniers jours encore devant la rue du Fay. Donc, ce



planning, comme l'a dit le Président, il est tenu, il est à 2 jours. Et le budget, je peux vous dire que je me préoccupe aussi de cela, cela m'empêche parfois de dormir la nuit, mais je peux vous rassurer en tout cas qu'il est parfaitement tenu, et qu'on sera dans les cordes de ces 11 + 1 millions qui ont été évoqués dès le départ. Cela veut dire 11 millions de travaux et un million de mandat grosso modo. Monsieur Pencherek, le bus urbain, alors non seulement les flyers étaient prêts, mais les bus étaient achetés, ils étaient peints en blancs, les chauffeurs étaient engagés, ils avaient leur contrat et puis vous l'avez peut-être vu le lendemain, il y avait les panneaux aussi qui étaient posés. Alors, gouverner, c'est prévoir. Mais mon prédécesseur qui a défendu la première ligne de bus urbain il y a 3 ans ici même ou 4 ans, il a dû faire la même chose, si vous vous souvenez. Le lendemain ou quelques jours après, le premier bus urbain était mis en service dans les deux communes de Collombey et de Monthey, aussi juste près la validation par le Législatif. C'est comme cela que cela se passe. On aurait et ces gens ont été tout à fait d'accord, pu geler ou si vous aviez refusé ce crédit, on aurait dû geler totalement ce projet. Le Législatif est souverain dans un cas comme ça. Et bien entendu que c'est notre mandataire, en l'occurrence Car postal, qui a pris ce risque avec nous. Il aurait peut-être dû mettre des chauffeurs en arrêt ou au chômage technique, parce que cette assemblée n'aurait pas validé le budget de pas loin d'un demi-million qu'on a passé ici l'année passée. Donc ça, ça s'appelle aussi une anticipation. Et il y a eu un travail quand même en amont d'information, ici même, dans vos groupes politiques et on ne parlait quand même pas non plus sur des braises. Et je crois qu'on avait quand même l'adhésion de la plupart d'entre vous, bien avant d'avoir passé au vote ici. C'est la preuve du travail qui a été fait par nos prestataires et nos Chefs de service en l'occurrence.

Pour le trottoir d'Outre-Vièze, Monsieur Reber, on en a parlé l'autre soir en commission. C'est sûr que c'est un souci, j'ai aussi 3 petits enfants, sur ce secteur. Pour information, la partie côté scierie Gay jusqu'à l'école de Choëx, qui a été faite il y a 6 ou 7 ans, c'est sur une route cantonale. De mémoire, c'était quelque chose comme 4 millions juste pour ce petit tronçon-là, mais je le répète, c'est une route cantonale. Et je sais aussi de mémoire que le budget du trottoir qui irait du Café du Repos jusqu'à Outre-Vièze, qui n'existe pas aujourd'hui, a été quand même scratché à plusieurs reprises par la commission des finances et qu'il est régulièrement revu. Mais, c'est un projet de longue haleine, d'un coût conséquent et surtout avec des expropriations quasiment en amont et en aval de la route pour pouvoir créer ce trottoir. Vous avez peut-être vu ce qui est en train de se faire un petit peu plus haut sur Chenarlier, ce sont des travaux énormes. Mais c'est clair que la préoccupation est là avec la densification du coteau aujourd'hui, on est obligés de faire quelque chose. Et on reviendra avec un projet, par secteur peut-être, pour ces trottoirs et également les abris-bus dont on a pu parler l'autre soir. Voilà, je crois que moi j'ai un petit peu fait le tour, à disposition aussi de l'assemblée.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. La parole est au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de cette séance du Conseil général, qui fut la dernière de notre chère Secrétaire. En effet, suite à un changement de domicile, elle va être contrainte de démissionner de notre Législatif dans ces prochains jours. Un grand merci Laetitia pour la qualité irréprochable de ton travail et pour tout ce que tu nous as amené durant ces 2 ans et demi. Mes collègues du Bureau se joignent à moi pour te souhaiter bon vent pour la suite. Je



tiens à remercier encore les Chefs de groupe, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Bonnes vacances estivales à tous ! Merci encore d'apporter vos interventions écrites à notre Secrétaire et principalement les questions posées dans les divers. Il est 22h07. La séance du Conseil général est levée. Bonne fin de soirée !

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Laetitia Besse

# COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHEY

## RAPPORT SUR LES COMPTES 2014

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,  
Rime Fabienne, Vice-Présidente,  
Défago Sylvain,  
Desponds Sandrine,  
Orlando Michela,  
Puipe David, suppléant,  
Colombara Marc, Rapporteur

Vous remet, ci-après, son rapport sur les comptes 2014.

### 1 PRÉAMBULE

La Commission s'est réunie à quatre reprises et a reçu en séance Monsieur Stéphane Coppey, Président de la Municipalité (Administration Générale, Finances & Promotion) et Monsieur Gérald Gay-des-Combes (Finances & Gestion).

Ces différents intervenants ont pu exposer leur vision d'avenir et ont répondu à des questions d'ordre général ainsi qu'à d'autres questions sur des points spécifiques des comptes 2014. Une trentaine de questions écrites et des demandes de compléments ont été adressées aux Conseillers Municipaux et à l'administration.

Monsieur Fabrice Thétaz (Président du Conseil Général) a assisté à la première séance et Monsieur David Puipe a siégé en remplacement de Monsieur Christian Fracheboud.

Voici quelques-uns des points les plus importants traités lors de ces séances : comptes de l'Association de la piscine et de Gessimo, participation de Collombey-Muraz aux frais de la police et vieillissement du parc automobile, Juge de commune et Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA), intégration de la médiathèque dans le réseau des bibliothèques suisses et horaires d'ouverture, camps de vacances, pertes du réseau électrique, aide sociale, Publibike, frais de raccordement au chauffage à distance. Certains seront développés dans ce rapport.

Préoccupée par l'annonce de l'augmentation des tarifs ainsi que par les coûts induits par l'installation du chauffage à distance provoquant l'augmentation du subside à l'Association de la piscine, la Commission a étudié les comptes 2014 et a posé des questions en relation avec la politique tarifaire. Une séance spéciale à laquelle seront conviés les responsables de l'Association ainsi que la Municipalité, sera organisée à l'automne.

La Commission s'est également penchée sur les comptes de Gessimo. Plusieurs questions restant actuellement en suspens, elle reprendra le dossier en détail à l'automne.

Grâce à la qualité et à la rapidité des réponses reçues, la Commission a pu travailler dans de bonnes conditions et elle remercie ses interlocuteurs pour leur efficacité.

## 2 RÉSULTATS

La Commission relève que l'écart entre le budget et les comptes 2014 est à nouveau important. En effet, l'excédent de revenus se monte à CHF. 1'119'915.35 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF. 1'989'600.-.

Le montant net des investissements du patrimoine administratif s'est élevé en 2014 à CHF. 18'323'863.60 soit le 74.4% de la projection budgétaire 2014 de CHF. 24'645'000.-. Le pourcentage s'élevait à 73.3% en 2013, 72.4% en 2012, 60.6% en 2011, 37.5% en 2010 et 47.6% en 2009.

L'endettement net par habitant passe de CHF. 1'064.- en 2011 à CHF. 2'116.- en 2012, à CHF. 2'325.- en 2013 et à CHF. 2'602.- en 2014, en augmentation mais toujours considéré comme faible.

Le total du bilan atteint un montant de CHF. 166'294'614.75, en augmentation de CHF. 6.04 millions par rapport à 2013.

Les engagements s'élèvent à CHF. 119'683'626.56 contre CHF. 116'342'783.10 en 2013. La dette portant intérêts atteint CHF. 89'854'491.20, alors qu'elle s'élevait à CHF. 88'278'270.90 un an plus tôt.

La marge d'autofinancement est de CHF. 11'464'778.95.

La Commission a pris bonne note des conclusions du rapport du Conseil Municipal sur l'érosion future de la marge d'autofinancement. De nombreux efforts ont déjà été faits dans les services afin de réduire les charges. Par souci d'efficacité et de rationalisation, la Municipalité envisage-t-elle, par exemple, une étude sur la structure et le fonctionnement de l'administration ?

## 3 COMPTES DE FONCTIONNEMENT

### PAGE 51, CHAPITRE 113 CORPS DE POLICE.

La Commission s'est interrogée sur les possibilités de réévaluer la participation financière de la commune de Collombey-Muraz.

A cette question il lui a été répondu:

*"Ce contrat a été signé le 10 septembre 2012. Il déploie ses effets juridiques dès le 1er janvier 2013. Il est valable pour une durée de dix ans, soit jusqu'en 2023, et pourra être renégocié à cette date. Il est ensuite reconduit tacitement pour une durée de 5 ans, sauf dénonciation deux ans à l'avance pour la fin d'une année civile."*

La commission a été surprise par la réponse du service.

Après une relecture de la convention, il apparaît que l'article "4 Contre-prestation et financement", contient un alinéa qui stipule:

*4) La contribution de la commune de Collombey-Muraz sera ajustée au coût effectif et réel découlant des 4 premières années d'expérience et, donc sera revu dans le courant de la 5<sup>ème</sup> année. Ce nouveau montant entrera en vigueur au début de la 6<sup>ème</sup> année à dater de l'entrée en force de la présente convention.*

*A défaut d'accord, la contribution sera augmentée de 20% dès la 6<sup>ème</sup> année et sera valable jusqu'à la fin du présent contrat.*

Il est impératif que les services maîtrisent les différentes conventions qui les lient et la Commission restera attentive à l'évolution de la situation.

**PAGES 52, 120 JUGE DE COMMUNE, COMPTE 120.300.00 TRAITEMENTS**

&

**PAGES 52 ET 53, CHAPITRE 123 AUTORITE DE PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADULTE**

**Juge de commune :**

Question de la Cogest:

L'arrêt de travail de la greffière, pour cause de maladie, a impliqué un report de ses tâches sur le vice-juge, en précisant qu'aucune indemnité journalière n'a pu être perçue en raison de la fin d'activité de la prénommée.

Pourrait-on avoir des explications un peu plus détaillées?

**Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte**

Question de la Cogest:

Dans le rapport de gestion p. 27, on apprend que 50 rééditions de comptes sont en attente devant l'APEA. Sur quelles années portent-ils?

De manière plus générale, pourrait-on avoir des explications détaillées sur le mode de fonctionnement de l'APEA, trois ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation?

Peut-on avoir un état de la situation à fin 2014 (délai de traitement des dossiers, délai entre la prise de décision par l'APEA ou le Président et la notification des décisions)?

Peut-on connaître quels salaires sont compris dans traitements et lesquels dans vacations?

**Position de la Cogest:**

Au vu des réponses qui lui ont été données concernant le Juge de commune et l'APEA, La Cogest a constaté que ces deux entités sont manifestement sous-dotées en personnel. Elle s'inquiète également du statut précaire de la greffière du Juge de commune, qui est engagée en tant qu'auxiliaire alors même que son activité ne paraît pas être temporaire.

Il est rappelé que les personnes qui s'adressent à l'APEA sont souvent dans des situations précaires qui nécessitent de prendre des mesures rapidement, ce qui demande des répondants disponibles et ce, à des horaires "normaux".

La Commission de Gestion demande donc au Conseil Municipal de prendre des mesures afin de pallier ces carences dans les meilleurs délais, mais au plus tard pour le budget 2016.

**PAGE 70, CHAPITRE 351 COLONIE DE VACANCES, COMPTE 351.366.00 PARTICIPATIONS**

Et commentaire p. 163:

Le montant de la subvention destiné aux enfants pour les camps de vacances a été moins élevé en raison d'une diminution du nombre d'inscriptions. De plus, comme le montant de cette subvention est calculé en fonction du revenu imposable des parents, il apparaît une diminution du nombre d'enfants pouvant bénéficier des critères élevés de subventionnement. Une même constatation, à savoir une réduction du nombre de bénéficiaires, a été relevée pour le subside alloué aux activités extrascolaires en faveur des enfants, dont les parents sont au bénéfice de l'aide sociale.

Question de la Cogest:

Est-ce la manifestation d'un désintérêt ou le signe que le taux de subventionnement est encore trop bas pour les familles qui en auraient besoin, à savoir que les montants restant à leur charge sont encore trop élevés?

Réponse de la Municipalité:

*"En 2014, 27 enfants se sont inscrits aux camps de vacances d'été et 15 enfants ont obtenu une subvention allant de 60 à 70 %. Même s'il peut paraître dérisoire (une centaine de francs selon le revenu), pour une famille à très bas revenu, le montant à payer reste important surtout s'il y a plusieurs enfants.*

*Cette baisse de participation est également explicable par un manque d'information. Chaque année, le service par le biais des écoles transmet un flyer aux familles, chose qui n'a pas été faite en 2014 pensant qu'il n'était pas nécessaire. De plus, les dates des camps d'automne ne correspondent plus au calendrier scolaire valaisan, expliquant une participation moins importante."*

Pour rappel, lors de sa réponse le 1er mars 2010 au postulat de la Gauche plurielle (feuille 329 ss), le Conseil Municipal avait proposé différentes actions.

Or, selon les réponses obtenues, il apparaît que le fonctionnement actuel ne correspond que très partiellement aux engagements pris il y a 4 ans.

La Cogest demande au Conseil Municipal de lui faire pour le prochain Conseil Général un rapport sur les mesures effectivement mises en place (site Internet, collaboration avec d'autres entités,...). Elle lui demande également d'examiner s'il ne serait pas opportun de revoir à nouveau, ou éventuellement de dénoncer la convention avec la société Evazion Sàrl, et de réexaminer les tarifs de subventionnement afin de s'assurer que ceux-ci répondent toujours aux besoins des familles.

**PAGE 86, CHAPITRE 629 DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES, COMPTE 629.318.04 PRESTATIONS DE TIERS**

La Cogest s'est penchée sur les coûts du système Publibike.

Elle a pris bonne note que sur la base des statistiques montrant une diminution de l'utilisation de 30% depuis 2012, le contrat d'exploitation de ces stations n'a pas été renouvelé pour une durée déterminée mais mis au régime du renouvellement tacite.

Elle invite la Municipalité à lui faire part du résultat des prochaines discussions et études ainsi que de la pertinence du maintien de cette prestation.

#### **4 COMPTES D'INVESTISSEMENTS**

**PAGE 113, CHAPITRE 28 BATIMENTS SCOLAIRES, COMPTE 281.503.15 COLLÈGE AV. DE LA GARE, RACCORDEMENT CHAUFFAGE**

**PAGE 114, CHAPITRE 28 BATIMENTS SCOLAIRES, COMPTE 281.503.18 PAVILLON CINQUANTOUX, RACCORDEMENT CHAUFFAGE**

**PAGE 115, CHAPITRE 301 THEATRE DU CROCHETAN, COMPTE 301.503.01 RACCORDEMENT CHAUFFAGE À DISTANCE**

**PAGE 120, CHAPITRE 57 HOME POUR PERSONNES AGEES, COMPTE 574.503.11 RACCORDEMENT CHAUFFAGE À DISTANCE**

Et commentaires page 160 & 168:

Les travaux ont été réalisés dans le cadre de la convention arbitrale conclue entre la commune et SATOM SA et selon le planning arrêté par la concessionnaire précitée du Thermoréseau.

Question de la Cogest:

Comment se fait-il que ces investissements prévus en 2013 ne figurent pas en tant que crédit d'engagement alloué en 2013 dans le tableau de la page 133 ?

Comment cela est-il possible de compenser une somme découlant d'un litige sur la fourniture d'électricité avec des frais de raccordement au CAD ?

N'est-ce pas un subventionnement du CAD par les consommateurs d'électricité ?

Réponse de la Municipalité:

*"Ces travaux devaient, selon une convention établie entre la commune de Monthey et Satom SA, être effectués en fin d'année 2013. Or, en raison du planning de Satom SA, ces travaux n'ont finalement pu être réalisés qu'en 2014, raison pour laquelle rien n'avait été prévu au budget. Concernant la convention arbitrale, il s'agit de la convention basée sur la décision du Tribunal Arbitral sur le litige opposant Satom SA à la commune de Monthey, selon laquelle Satom SA devait verser, à titre d'indemnité, un montant de 833'000.--, dont 333'000.-- réglés par la prise en charge des taxes de branchement de certains bâtiments publics. Ainsi, les frais de raccordement de ces trois bâtiments ont été portés en diminution du solde de 333'000.-- dû à la commune."*

La Commission regrette de ne pas avoir été suffisamment attentive au commentaire relatif au compte 865.436.03, p. 172 lors de l'examen des comptes 2013.

Elle souhaiterait tout de même que la Municipalité explique en plenum, comment cela a été possible de compenser une somme découlant d'un litige sur la fourniture d'électricité avec des frais de raccordement au chauffage à distance.

## **5 CONCLUSIONS**

La Commission, à l'unanimité des membres présents, accepte le présent rapport et propose au Conseil Général d'adopter les comptes de l'exercice 2014 tels que présentés ainsi que d'approuver les crédits complémentaires qu'ils impliquent.

Monthey, le 2 juin 2015

Fabienne Rime  
Vice-présidente

Marc Colombara  
Rapporteur

# COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHEY

## DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE N° 77, FOLIO 1, AU LIEU-DIT "EGLISE".

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,  
Rime Fabienne, Vice-Présidente,  
Desponds Sandrine,  
Orlando Michela,  
Défago Sylvain,  
Puipe David, suppléant,  
Colombara Marc, Rapporteur,

Vous remet, ci-après, son rapport sur l'objet précité :

### 1 PRÉAMBULE

La Commission a traité cette demande lors de sa séance du 18 mai 2015. Le sujet avait été présenté par Monsieur Stéphane Coppey, Président de la Municipalité (Administration Générale, Finances & Promotion) et Monsieur Gérald Gay-des-Combes (Finances & Gestion) lors de la séance du 11 mai 2015.

A noter que Monsieur David Puipe a siégé en remplacement de Monsieur Christian Fracheboud.

### 2 BUT

La Commission rejoint la Municipalité sur la position privilégiée, en centre-ville, de cette parcelle. Elle salue l'effort de la Municipalité pour maintenir des commerces au centre-ville et pour sa rapidité de réaction dans ce dossier.

De plus, cette parcelle semble stratégiquement située afin de maîtriser un futur agrandissement des accès à la place centrale.

S'agissant des appartements, utilisés comme logements de secours, cet investissement correspond à un besoin et ils seront utilisés rapidement.

### 3 DISCUSSION

Selon le rapport d'estimation remis à la commission et effectué par un architecte, l'estimation du bien semble correcte. Cependant la commission s'est interrogée sur le montant dévolu aux travaux qui semble assez limité.

### 4 CONCLUSION

Convaincue du bien fondé du projet, la Commission, s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'octroi d'un crédit complémentaire de Fr. 770'000.--, à savoir, d'une part, Fr. 710'000.-- destinés à l'achat du terrain et de la bâtisse, propriété de la Congrégation des Sœurs de St-Maurice, sis au lieu-dit "Eglise", et, d'autre part, Fr. 40'000.-- affectés à la rénovation et au rafraîchissement des locaux commerciaux et Fr. 20'000.-- attribués pour la remise en état des appartements.

Tous les membres siégeant acceptent le présent rapport.

Monthey, le 1<sup>er</sup> juin 2015

Fabienne Rime  
Vice-présidente

Marc Colombara  
Rapporteur